

Appui à la maîtrise d'ouvrage communale Capitalisation de l'expérience d'Eau Vive

MALI

Février 2012
Version provisoire



Réunion villageoise au Mali © Eau Vive

GREFCO
Daniel Thieba
Mamadou Sembene



Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
1. Le contexte national et la politique de décentralisation.....	7
2. La politique nationale de l'eau et de l'assainissement au Mali.....	9
2.1. L'environnement juridique et réglementaire.....	9
2.2. Les arrangements institutionnels.....	11
2.2.1 Rôles et responsabilités des acteurs	12
2.3. Le financement de l'Eau et l'assainissement.....	14
DEUXIEME PARTIE : CE QUI SE PASSE DANS LES COMMUNES	16
1. En matière de gouvernance locale	16
1.1 Ce qui a été fait en matière d'AMOC	16
1.2. Ce que l'on en retient dans les communes	19
2. En matière de planification communale	22
2.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC	22
2.2. Ce que l'on en retient dans les communes	23
3. En matière de financement des investissements.....	24
3.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC	24
3.2. Ce que l'on en retient dans les communes.....	25
4. En matière de réalisation des investissements	27
4.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC	27
4.2. Ce que l'on en retient dans les communes	29
5. En matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement et de maintenance.....	31
5.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC	31
5.2. Ce que l'on en retient dans les communes	32
6. En matière de Suivi-évaluation.....	33
6.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC	33

6.2.	Ce que l'on en retient dans les communes	34
7.	En matière d'information-communication.....	34
7.1.	Ce qui a été fait en matière d'AMOC	34
7.2.	Ce que l'on en retient dans les communes	35
1.	En matière de gouvernance locale	36
1.1.	La structuration d'un dispositif communal pour la gestion des services d'eau et d'assainissement	36
1.1.1	La mise en place et/ou le renforcement des commissions hydrauliques au niveau communal.....	37
1.1.2	L'appui à la mise en place des groupements mutuels de réparation - GMR	37
1.1.3.	L'appui à la mise en place des comités de point d'eau (CPE) et comités de salubrité (CS)	37
1.2.	Le renforcement des capacités des élus et des usagers de l'eau pour une meilleure gestion des services de l'eau et de l'assainissement	38
1.2.1.	Les actions de formation	38
1.2.2.	La réalisation de campagne d'information et de sensibilisation.....	39
1.2.3.	L'appui à l'élaboration et la mise à disposition d'outils de gestion aux acteurs locaux....	39
1.3.	La dotation en équipements et matériels	40
2.	En matière de planification communale	40
2.	En matière de financement des investissements.....	41
4.	En matière de réalisation des investissements	42
5.	En matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement et de maintenance.....	44
6.	En matière de Suivi Evaluation	46
7.	En matière d'information et de communication.....	47
	ANNEXES.....	55

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le rapport pays Mali dans le cadre de l'étude de capitalisation de l'appui d'Eau Vive à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC). Les objectifs sont :

- décrire et présenter le contexte de l'environnement juridique et institutionnel de l'accès à l'eau potable et l'assainissement aussi bien au plan national que communal ;
- présenter et décrire les modalités et procédures concrètes de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les communes, à travers celles appuyées par Eau Vive et plus spécifiquement celles qui ont fait l'objet de visites de terrain au cours de l'exercice de capitalisation ;
- décrire les modalités et les procédures de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- dégager les forces, les faiblesses et les opportunités en matière d'AMOC ;
- formuler les recommandations.

La méthodologie a consisté à travailler avec l'équipe de Eau Vive pour faire le point sur l'AMOC dans sept champs différents : la gouvernance, la planification, le financement des investissements, la réalisation des investissements, la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et de maintenance, le suivi évaluation et l'information et la communication.

Ensuite pour illustrer les expériences d'AMOC d'Eau Vive dans le pays, deux ateliers ont été organisés dans deux communes rurales : Binko et Banco du Cercle de Diola dans la région de Koulikoro.

Les échanges avec l'équipe d'Eau Vive et ses différents partenaires sur le terrain font ressortir que globalement au Mali, Eau Vive s'est distingué en matière d'AMOC en particulier dans les domaines de la gouvernance locale, de la réalisation des investissements et de la gestion des services.

Ce rapport pays est constitué ainsi de cinq parties :

- la description du contexte national ;
- la description des modalités organisationnelles et de gestion dans les communes (illustrations) ;

- la description de l'AMOC ;
- les forces et faiblesses ;
- les leçons et recommandations.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
CCC	Centre de Conseil aux Communes
CPE	Comité de point d'eau
CS	Comité de salubrité
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Collectivité territoriale
DNCT	Direction nationale des collectivités territoriales
DNH	Direction Nationale de l'hydraulique
DRHE	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
FDE	Fonds de développement de l'eau
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau GIRE
GMR	Groupement mutuel de réparation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAGIRE	Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEP	Poste d'eau potable
PNAE	Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
SSRHE	Service Subrégional de l'Hydraulique et de l'Energie
TDRL	Taxe sur le Développement Régional et Local

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE NATIONAL

1. Le contexte national et la politique de décentralisation

La réforme de décentralisation est inscrite dans la Constitution de 1992, à travers le droit reconnu aux collectivités territoriales de s'administrer librement. Elle vise deux objectifs majeurs : un objectif de promotion du développement local et un objectif de promotion de l'ancrage local du processus de démocratisation. La mise en œuvre du processus a été enclenchée lors de la conférence nationale organisée en 1994. Les premières élections locales de 1995 ont concerné 19 communes, puis le nombre des communes est passé de 684 lors des élections de 1999/2000.

Aujourd'hui, le pays comprend 761 collectivités territoriales (8 régions, 49 cercles, 703 communes et le district de Bamako, la capitale, qui jouit d'un statut particulier). Entre 1999 et 2010, des évolutions et avancées majeures sont intervenues :

- Le transfert des compétences d'administration générale (état civil, recensement, police administrative, hygiène et assainissement, archives et documentation, etc.), dès l'installation des organes des collectivités territoriales en 1999 ;
- L'adoption des décrets n° 02-313, 314 et 315/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails d'exercice des compétences transférées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique rurale et urbaine. Cela a constitué un signal fort de l'attachement des autorités à mettre davantage de contenu à la décentralisation ;
- L'adoption de l'Instruction N° 08-0003/PM-RM du 21 novembre du Premier Ministre, qui définit les mesures et actions à mettre en œuvre par département, afin de conduire de façon progressive et concertée une plus grande effectivité du transfert de compétences et des ressources.

Malgré ces acquis, de façon générale le processus rencontre des difficultés en particulier :

- le manque de mécanismes de concertation entre les acteurs ayant les mêmes compétences ;
- la résistance de certaines administrations par rapport au transfert des compétences et des ressources et la sous-estimation des capacités de gestion des collectivités territoriales, en particulier la gestion des ressources financières destinées au secteur Eau et Assainissement.;
- le faible niveau de déconcentrations des services techniques lié principalement à l'insuffisance des moyens humains, matériels et logistiques ;

- la dévolution aux collectivités territoriales des équipements en mauvais état.

La mise en œuvre de la décentralisation est également freinée sur le terrain par la non effectivité du processus de transfert de compétences qui consacre le principe de la gestion par les collectivités territoriales des attributions légales qui leur sont reconnues. Les principales difficultés relevées sont :

- **La non concomitance dans le transfert des compétences et des ressources** dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique ;
- **Les difficultés d'accès aux fonds sectoriels** destinés aux collectivités territoriales et mobilisés au niveau central, pour différentes raisons (ignorance et/ou inadaptation des procédures de décaissement) ;
- **Le manque de lisibilité dans le transfert des ressources financières** du budget d'Etat vers les budgets des collectivités territoriales ;
- **La difficulté d'application du transfert des ressources humaines aux CT.** La mise à disposition de fonctionnaires de l'Etat aux collectivités territoriales, consacrée dans le nouveau statut général des fonctionnaires de l'Etat, manque de contenu précis (procédures et modalités concrètes non définies)

Dans le cas spécifique du secteur Eau et Assainissement, si l'assainissement faisait partie des sept premiers domaines de responsabilités transférées au tout début du processus à travers la loi 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali qui reconnaît à ces dernières des compétences en matière de l'environnement , il a fallu attendre 2002 pour voir l'Eau figurer sur la liste des domaines transférés avec l'éducation et la santé. Toutefois, en dépit du fait que l'assainissement faisait partie des tous premiers domaines transférés aux CT, le transfert de celui-ci ne s'est pas véritablement matérialisé par des outils ou mécanismes appropriés. Par contre, le transfert de la compétence Eau a bénéficié d'une certaine lisibilité à travers les nombreux outils pédagogiques et d'aide à la décision, élaborés par la DNH avec l'appui de la DNCT et mis à la disposition des CT.

Les compétences en matière d'hydraulique rurale et urbaine transférées aux collectivités territoriales

Niveau Commune :

- l'élaboration du plan de développement communal d'hydraulique rurale et urbaine d'intérêt communal ;
- la réalisation et l'équipement des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- l'exploitation des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- le contrôle et le suivi, avec l'aide de structures agréées, de la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable ;

- le recrutement des exploitants chargés de la gestion et du fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- la recherche de financement pour l'extension du réseau.

Niveau Cercle :

- l'élaboration du plan de développement de cercle en matière d'hydraulique rurale et urbaine d'intérêt de cercle ;
- la réalisation et l'équipement des infrastructures.

2. La politique nationale de l'eau et de l'assainissement au Mali

2.1. L'environnement juridique et réglementaire

La question de l'accès à l'eau potable pour les populations constitue l'une des priorités majeures des actions de lutte contre la pauvreté de l'Etat au Mali. Elle connaît un développement constant et rapide depuis plus d'une quinzaine d'années qui s'est accompagné de la mise en place de réformes dans le domaine en fonction des évolutions politiques et socio-économiques en cours au plan national.

La stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et l'assainissement en milieu rural et semi urbain (adoptée en Mars 2000 par le Gouvernement) constitue le premier jalon des réformes en vue d'un développement durable du secteur eau et assainissement. Elle précise les principes de base et les grands axes de développement au niveau des localités dont la gestion ne relève pas de la Société EDM-SA. Elle considère l'eau potable comme un bien social et économique et institue sa vente afin d'assurer un autofinancement et rendre pérenne le fonctionnement des installations.

Depuis lors le **cadre législatif et réglementaire du secteur de l'alimentation en eau potable** a été enrichi par plusieurs dispositions législatives et réglementaires dont les principales sont :

- **Le décret N° 02-315/P-RM du 4 juin 2002**, fixant les détails et les conditions d'exercice des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine.
- **Le décret portant création des services régionaux et subrégionaux de l'hydraulique** (Juillet 2002) qui précise le rôle des services déconcentrés de l'hydraulique et confirme leur rôle d'appui/conseil auprès des CT.
- **La loi N°02-006 du 31 janvier 2002 portant code de l'eau et ses textes d'application**, qui sert de cadre de référence pour les différents usages de l'eau ; elle définit notamment les domaines de l'hydraulique et précise les règles de planification, d'utilisation et de protection de la ressource en eau, les usages, les droits et devoirs des usagers ;
- **La Politique nationale de l'eau adoptée le 22 février 2006**, qui énonce l'approche sectorielle basée sur les principes de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les orientations stratégiques sur lesquelles les efforts doivent être portés pour le développement du secteur de l'eau.

Les cadres de références de la politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sont : le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Plan National de Gestion Intégrée des

Ressources en Eau (PAGIRE), le Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAE) et le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA), qui a démarré sa phase 2.

Le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'alimentation en eau potable

- **La loi N° 95-034 du 27 janvier 1995 portant Code des Collectivités Territoriales.** Cette loi fixe les attributions du conseil communal, du conseil de cercle et de l'assemblée régionale. Ces institutions délibèrent sur la politique de création et de gestion d'équipements collectifs notamment dans le domaine de l'hydraulique rurale, urbaine et de l'assainissement selon leur niveau de compétence.
- **L'ordonnance N° 00-020/P-RM du 15 Mars 2000, portant organisation du service public de l'eau potable.** Elle définit le cadre de la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable aux niveaux des centres urbains, semi-urbains et ruraux.
- **Le décret N° 00183/P-RM du 14 avril 2000 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance N°00-020 du 15 mars 2000 portant organisation du service public de l'eau potable.** Il définit le régime de la délégation de gestion et les procédures d'attribution en précisant les cas des centres ruraux, semi-urbains et urbains
- **L'ordonnance N° 00-021/P-RM du 15 mars 2000 portant création et organisation de la commission de régulation de l'électricité et de l'eau.** Elle fixe les missions de cette structure portant dans le domaine de l'alimentation en eau potable sur le contrôle des appels d'offres, l'octroi des concessions et délégations de gestion, l'approbation et le contrôle des tarifs et conventions et la défense des intérêts des usagers dans les centres urbains.
- **L'arrêté interministériel N° 00-3267 MMEE-MEATEU-MS-MATCL-MEF-SG du 22 Novembre 2000.** Il fixe les modalités et critères de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain.
- **Le décret N° 02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine.** Il fixe les détails et les conditions d'exercice des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'hydraulique urbaine et rurale.
- **Juillet 2002 : Décret portant création des services régionaux et subrégionaux de l'hydraulique.** Précise le rôle des services déconcentrés de l'hydraulique et confirme rôle d'appui/conseil auprès des CT.
- **La loi N°02-006 du 31 janvier 2002 portant code de l'eau et ses textes d'application.** Cette Loi sert de cadre de référence pour les différents usages de l'eau. Elle définit notamment les domaines de l'hydraulique, précise les règles de planification, d'utilisation et de protection de la ressource en eau, les usages, les droits et devoirs des usagers et les dispositions pénales.
- **La Politique nationale de l'eau adoptée le 22 février 2006.** Elle énonce l'approche sectorielle basée sur les principes de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les orientations stratégiques sur lesquelles porteront particulièrement les efforts pour le développement du secteur de l'eau.

A la suite de l'adoption de la politique nationale de l'eau (en 2006), l'Etat a procédé à la relecture de la stratégie nationale de l'eau et de l'assainissement adoptée en 2000, en adoptant une approche qui privilégie la définition d'une stratégie spécifique pour chaque domaine. En ce qui concerne l'eau la nouvelle stratégie a été adoptée en Conseil des Ministres du 28 novembre 2007 ; pour l'assainissement, l'adoption d'une stratégie spécifique répond une volonté de l'Etat de mieux prendre en compte et promouvoir ce secteur insuffisamment développée dans la stratégie nationale de 2000.

La stratégie nationale de développement de l'approvisionnement en eau potable en cours de mise en œuvre doit permettre de pallier les problèmes et insuffisances rencontrés sur le terrain depuis 2000, notamment :

- la difficulté de l'application de l'approche par la demande (les projets ne permettent pas de répondre à toutes les demandes exprimées) ;
- les difficultés à la fois de paiement et de mobilisation de la participation financière dans les délais de la part des usagers et des collectivités ;
- la faible capacité des différents acteurs à jouer pleinement leurs rôles du fait du manque de moyens (humains, matériels, financiers) et au déficit de sensibilisation ;
- la faible prise en compte de l'adéquation entre le système d'approvisionnement en eau potable et la taille de la localité ;
- l'insuffisance dans l'entretien et la maintenance de façon efficace des installations d'alimentation en eau potable.

Aujourd'hui, le contexte de l'approvisionnement en eau potable au Mali est marqué actuellement par plusieurs réformes qui se traduisent par :

- un recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes et un désengagement de la fourniture des biens et services ;
- la responsabilisation des collectivités territoriales et structures décentralisées pour assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- une plus grande implication des usagers notamment dans le paiement des coûts récurrents et l'organisation de la gestion ;
- le développement d'actions de pérennisation des systèmes d'alimentation en eau potable (paiement du service de l'eau par les usagers, concertation inter-acteurs aux différents niveaux et implication effective des femmes) ;
- l'exécution des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau par le secteur privé.

2.2. Les arrangements institutionnels

Le cadre institutionnel du secteur l'alimentation en eau potable du Mali est en constante évolution en rapport étroit avec celle de la politique du pays. En raison du caractère transversal des ressources en eau, presque tous les Départements ministériels sont intéressés par le Secteur de l'Eau. Les principaux Départements ministériels qui y interviennent sont : le Ministère de l'Energie et de l'Eau, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

- **Le Ministère de l'Energie et de l'Eau** est l'institution principale chargée de la gestion des ressources en eau (eau de surface et souterraine). Il exerce une tutelle statutaire et de principe sur tout le secteur de l'eau à travers principalement la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), chargée entre autre de :

- faire l'inventaire et évaluer le potentiel, au plan national, des ressources hydrauliques
- étudier, contrôler, superviser les travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques, et veiller à leur bon état de fonctionnement ;
- procéder à l'évaluation des projets de développement dans le secteur de l'eau ;

- participer à la promotion de la coopération sous-régionale dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Les Directions Régionales et les services Subrégionaux de l'Hydraulique et de l'Energie (DRHE et SSRHE¹) sont les services déconcentrés de la DNH chargés de :

- entreprendre toutes études en vue d'évaluer le potentiel hydraulique et énergétique, ainsi que les besoins ;
- collecter, conserver, traiter et diffuser les informations sur les ressources hydrauliques et énergétiques ;
- assister, coordonner et contrôler les différents intervenants et leurs activités dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ;
- apporter un appui-conseil aux collectivités territoriales dans l'élaboration, la recherche de financement et la mise en œuvre de leurs programmes de réalisation d'infrastructures hydrauliques et énergétiques ;
- faire connaître et appliquer les normes et la réglementation dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

- **Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement** a la charge de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement et de l'assainissement et intervient dans le secteur de l'alimentation en eau potable via:

- l'élaboration et le contrôle de l'application de la réglementation en matière d'environnement et d'assainissement ;
- la lutte contre la désertification et l'avancée du désert ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir ou à réduire les risques écologiques ;

- **Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales** intervient dans le secteur de l'alimentation en eau potable à travers :

- la tutelle des collectivités territoriales qu'il assure et qui sont les maîtres d'ouvrages du service public de l'eau ;
- la gestion des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- l'application du régime des associations, dont celles intervenant dans le secteur de l'eau.

2.2.1 Rôles et responsabilités des acteurs

✓ **Une maîtrise d'ouvrage assurée par les collectivités territoriales**

Les communes, tout comme les cercles assurent la fonction de maîtrise d'ouvrage de l'approvisionnement en eau potable sur leur territoire. Mais elles ne peuvent pas gérer en régie directe le service public de l'eau (selon la loi, code de l'eau), en application du principe de séparation des fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation. Leurs principales responsabilités portent sur :

- l'élaboration d'un plan de développement communal en matière d'hydraulique rurale et urbaine d'intérêt communal ;

¹ Il existe une DRHE par Région et dans le district de Bamako et des SSRHE

- la réalisation et l'équipement des infrastructures ;
- l'exploitation des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- le contrôle et le suivi des structures agréées pour la gestion des infrastructures en eau potable ;
- le recrutement des exploitants chargés du fonctionnement des infrastructures en eau potable.

✓ **Une fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dévouée aux services techniques déconcentrés**

Les services techniques déconcentrés (DRHE et SSRHE) ont ainsi un rôle essentiel d'appui à la maîtrise des CT pour la conception et la mise en œuvre des projets d'AEP et l'exploitation correcte des infrastructures. Il existe 1 DRHE/Région et dans le district de Bamako et des Services Subrégionaux

Les Centres de Conseils Communaux (CCC) jusqu'à leur suppression ont aussi joué un rôle important en terme d'appui à la maîtrise d'ouvrage des CT (programmation, montage de projet, constitution de réseau de partenaires et de prestataires, etc.). Ils ont été remplacés depuis janvier 2008 par les Syndicats des Collectivités qui se mettent en place au niveau des Cercles.

TABLEAU : ROLES ET RESPONSABILITE DES ACTEURS	
Acteurs	Rôles et responsabilités
L'État	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore la politique et les stratégies ; - Prépare et veille à l'application de la législation ; - Assure la gestion des ressources en eau ; - Définit et veille à l'application des normes de conception, de réalisation et d'exploitation; - Apporte un appui conseil aux collectivités territoriales ; - Aide au financement des grands investissements.
Les Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborent les plans de développement en matière d'approvisionnement en eau potable ; - Assurent la réalisation des infrastructures d'eau potable ; - Font gérer les installations ; - Veillent au bon déroulement du service public de l'eau.
Les Usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Participent à la conception et à la définition des modalités de gestion ; - Paient le service de l'eau ; - Assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau.
Les Associations	<ul style="list-style-type: none"> - Appuient les actions de développement du service public de l'eau ; - Assurent la gestion technique et financière des installations ; - Défendent les intérêts des usagers d'eau potable.
Les Opérateurs privés	<ul style="list-style-type: none"> - Exécutent des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes (études, travaux, réparations, fournitures de pièces, formation...) ; - Assurent la gestion technique et financière des installations ; - Assurent le suivi technique et financier et l'appui conseil.
Les PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Apportent un appui technique et financier à l'Etat et aux Collectivités Territoriales dans le développement du secteur

2.3. Le financement de l'Eau et l'assainissement

Les principes directeurs du financement du secteur de l'eau en particulier reposent sur le partage des coûts entre l'Etat, les Communes et les Usagers. La participation des communes se justifie comme un symbole de sa responsabilité de maître d'ouvrage et une manière d'appuyer sa légitimité dans le cadre de l'exploitation des installations. La participation des usagers se justifie comme un signe d'appropriation des réalisations et constitue des prémices pour veiller à la bonne gestion des installations.

Divers canaux sont envisagés pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'accès à l'eau potable.

- Les ressources des collectivités. Elles proviennent de plusieurs sources :

- les impôts et taxes (Patentes, licences, Taxe sur le Développement Régional et Local, taxes sur le bétail ...);
- la taxe communale sur l'eau : 5% de la facturation pour les centres urbains et 3% pour les autres centres ;
- les subventions des partenaires, en particulier la coopération décentralisée.

- L'Agence Nationale d'Investissement des collectivités territoriales (ANICT), qui peut octroyer des subventions affectées à la réalisation des investissements locaux entrepris sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales – cofinancement à 80%.

- Le Fonds de Développement de l'Eau, créé par le Code de l'Eau et institué à travers des textes de création et de fonctionnement. Le Fonds est essentiellement constitué de dotations de l'État, de subventions des partenaires techniques et financiers, des dons, legs et emprunts, subsidiairement du produit des amendes perçues sur les pollueurs et les préleveurs ainsi que de tout ou partie du produit des redevances sur les ressources en eau et des gestionnaires délégués.

Fonds de Développement de l'Eau : principales missions

Le fonds est destiné à financer tout ou partie des actions suivantes :

- Le développement du service public de l'eau potable ;
- La mise en place de mesures de protection des ressources en eau ;
- La sensibilisation et l'information générale du public et des usagers de l'eau sur la gestion du service public de l'eau potable, de l'assainissement et sur la protection et la gestion intégrée et durable des ressources en eau ;
- L'amélioration des connaissances, l'inventaire et l'évaluation qualitative et quantitative des ressources en eau ;
- La mise en valeur des ressources en eau non pérennes ;
- Le développement des autres usages de l'eau.

- Les programmes sectoriels nationaux : avec des modalités de participation locale selon les critères d'éligibilité du programme en s'appuyant sur les demandes communales et leurs plans de développement et suivis par les DRHE. Le PROSEA constitue un des programmes majeurs initié depuis 2005, par le Ministère l'Energie et de l'Eau en collaboration avec le

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement afin de faciliter l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le PROSEA intègre trois axes : l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

DEUXIEME PARTIE : CE QUI SE PASSE DANS LES COMMUNES

Avec la décentralisation les collectivités territoriales maliennes se sont vues transférées des compétences dans différents domaines tels que l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation, dont elles assument la maîtrise d'ouvrage sur le terrain. Dans le domaine de l'eau, les communes, en tant que maître d'ouvrage, assurent l'élaboration et la mise en œuvre du plan communal d'alimentation en eau potable, mais aussi le suivi et le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques confiée aux structures communautaires ou privées chargées de la gestion du service public de l'eau.

Les volets décrits ici concernent l'ensemble des champs de la maîtrise d'ouvrage, en particulier ce qui a été fait en matière d'AMOC et ce que l'on retient comme leçons dans les communes. Leur description donne une idée vivante de la manière dont les communes jouent leurs rôles dans ces domaines, à partir des illustrations issues des résultats des ateliers d'échanges ont eu lieu dans les communes rurales de Binko et Banco.

1. En matière de gouvernance locale

1.1 Ce qui a été fait en matière d'AMOC

- La mise en place de commission hydraulique :

La commune de Binko² a mis en place par délibération une commission hydraulique de 4 membres qui dispose d'un cahier des charges pour la réalisation de ses missions. Une fois les membres désignés, ils se réunissent pour désigner 1 président, 1 rapporteur. La commission hydraulique qui existait déjà depuis 2000 mais n'était pas réellement fonctionnelle. L'appui apporté par Eau Vive à partir de 2009 (formation, sensibilisation sur les rôles et responsabilités) a permis sa redynamisation.

La commission hydraulique se réunit tous les mois et travaille avec le GMR. Elle a organisé en 2010, le recensement de tous les forages existants, ce qui a permis à la commune d'avoir une situation de référence : 42 forages existants, dont 18 en panne. Depuis lors, 4 forages ont été réparés et 14 restent toujours en panne.

² Le conseil municipal est composé de 17 conseillers répartis dans 4 commissions de travail (éducation, santé, finances, hydraulique et assainissement)

A Banco, le processus de mise en place de la commission hydraulique a suivi la même logique qu'à Binko et la commune dispose également de 4 commissions communales. Eau Vive est également intervenu en soutien à la commission hydraulique de Banco, qui connaît les mêmes difficultés que celle de Binko, avec un fonctionnement irrégulier, à la demande et en cas besoin et une méconnaissance des rôles que les membres doivent jouer. « *Les membres des commissions n'ont pas de notion sur le type de travail qu'ils doivent mener ; par exemple ils doivent faire des tournées dans les villages et aider les GMR dans le travail de sensibilisation des membres des CPE pour le paiement des 25.000 FCFA de cotisation au GMR* ».

L'appui d'Eau Vive à la commission hydraulique de Banco s'est traduite par la mise en place de formation sur la gestion de l'eau (comment gérer les points d'eau, organiser le recouvrement, etc.) ; Cette formation a permis de redynamiser la commission hydraulique et a également motivé la demande d'appui formulée par la commune auprès de l'ANICT qui va soutenir très prochainement des actions de formation pour les 4 commissions communales avec pour objectif de renforcer leur fonctionnalité et leur opérationnalité (élaboration de plan d'action et de budget).

A Banco, Eau Vive est d'abord intervenue dans les villages en appui direct aux communautés de base avant de changer d'échelle d'intervention avec le passage au niveau communal. D'une manière générale, l'appui d'Eau Vive a commencé par la redynamisation de la commission communale eau, ensuite des CPE et CS et enfin du GMR (c'est le cas dans la plupart des communes). Avant son intervention la commune a bénéficié du soutien du PNIR qui a appuyé la réhabilitation de 21 forages, mis à disposition une caisse à outils et assuré la formation d'un artisan réparateur.

- L'appui à la mise en place des groupements mutuels de réparation - GMR

A Binko, le processus de mise du GMR fait suite à la participation de la commune à la réunion d'échanges organisée en septembre 2009, à Bamako par EAU Vive et qui a réuni les maires et présidents des commissions hydraulique des différentes communes concernées par le PAGEA. Au retour de la réunion, un compte rendu a été fait en conseil municipal et à la suite de cela la commune a pris la décision de création du GMR et a organisé une réunion pour expliquer l'initiative aux populations. Ensuite, une convocation a été adressée à tous les CPE des villages dotés de forages pour qu'ils désignent leurs représentants à l'assemblée constitutive du GMR. Le GMR se réunit le premier lundi de chaque mois.

Depuis sa création à maintenant le GMR a réalisé beaucoup d'activités. Mais il est surtout confronté, comme le soulignent les membres, à des difficultés financières :

- la caisse a été alimentée au départ par les membres du bureau GMR et de la commission hydraulique (1.000 FCFA/membre) ;

- et chaque 1^{er} lundi du mois, lors de la réunion mensuelle du GMR, les membres du bureau du GMR, de même que ceux de la commission hydraulique (qui participent également aux réunions mensuelles) payent 100 FCFA/membre.

Eau Vive a accompagné le processus de constitution du GMR et est ensuite intervenue en appui à différents niveaux :

- la tenue d'un atelier de réflexion sur la mise en place du processus ;
- La formation des membres du GMR ;
- La formation de l'artisan réparateur ;
- La mise à disposition d'une grande caisse à outils ;
- L'accompagnement pour l'obtention du récépissé de reconnaissance ;
- La dotation d'équipement (1 tables, 4 chaises, 1 armoire) ;
- La mise à disposition des ressources financières pour l'élaboration d'une situation de référence en hydraulique.

A Banco, le processus de création du GMR a procédé de la même logique qu'à Binko avec une mise en place qui fait suite à la participation de la commune à la réunion organisée par Eau Vive. Le GMR a été créé par les membres des CPE, avec un bureau de 12 membres. Les frais d'adhésion au GMR ont été fixés à 5000F/village et la cotisation à 25.000 F/ pompe. Ces prix ont été établis après concertation avec les villageois. L'argent collecté est versé sur un compte ouvert au nom du GMR. A Banco, Eau Vive est également intervenu en soutien au GMR en lui octroyant une subvention de 100.000 FCFA pour appuyer le paiement des pièces de rechange, cela a motivé les villages à payer leur cotisation (car existait retard), en le dotant d'une caisse à outils, en l'équipant (1table, 2 chaises et 1 armoire) et en formant un autre artisan, en plus de celui formé par le PNIR.

Une réunion du bureau est organisée chaque 25 du mois et cela est respecté, et une assemblée générale est convoquée tous les 3 mois. Les femmes participent aux réunions ainsi que les membres de la commission hydraulique. Et des PV sont réalisés pour ces réunions.

A Binko, comme à Banco, les bureaux des GMR comportent entre 9 et 12 membres ³ et un comité de surveillance chargé du suivi des réparations faites par les artisans réparateurs. Les GMR n'ont pas encore de local et tout le matériel (caisse à outils) et l'équipement sont gardés au niveau de la mairie, qui leur sert également de lieu de réunion.

- **La mise en place des Comités de point d'eau - CPE et des Comités de salubrité - CS**

On relève que les CPE et les CS existent dans tous les villages des deux communes. A Banco, l'appui à la mise en place des CPE a d'abord concerné au départ 10 villages, mais à la demande de la mairie l'appui a été élargi aux 21 autres villages de la commune. Ainsi au

³ Le nombre varie selon la taille de la commune

total ce sont les 31 villages de la commune qui ont bénéficié d'un appui pour la mise en place CPE.

Les CPE se réunissent tous les 2 mois et cette disposition est globalement respectée. Chaque fin de mois, chaque ménage payent 200 F, l'argent collecté a permis à certains villages de payer les 25000f de cotisation au GMR. Dans d'autres villages, les cotisations de 200FCFA/mois payés les ménages au CPE servent directement à faire des réparations, sans faire appel au GMR. En cas de panne, les CPE informent directement le GMR (président) ; mais il arrive parfois que la mairie soit d'abord informée par le CPE (ancienne pratique) qui ensuite alerte le GMR. Toutefois, la mairie pousse les CPE à contacter directement le GMR, en cas de panne.

Quant aux Comités de salubrité, ils assurent chaque semaine la propreté des points d'eau. Des règles de salubrité ont été instaurées avec des sanctions. Egalement, les parents qui envoient des enfants pomper payent une amende de 100 FCFA.

1.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Globalement l'AMOC en matière de gouvernance locale a été centrée autour des 4 axes suivants :

- L'appui à la création, à la structuration et à la dynamisation des différentes instances ;
- La formation et le renforcement des capacités des acteurs (élus, usagers, artisans, etc.) ;
- La mise à disposition des outils et supports de gestion ;
- La mise à disposition de matériels (casse à outils au GMR et aux CPE) et d'équipements (bureaux, armoires, tables).

Les facteurs de réussite :

A Binko, les acteurs locaux relèvent une meilleure connaissance des rôles et responsabilités de leur part « *avant on pensait que le maire doit tout faire* ».

Au niveau communal la commission hydraulique se réunit régulièrement et un plan d'action a été réalisé avec 1 budget. Des PV de réunion sont produits et des rapports réguliers sont envoyés au secrétariat général pour soumission au conseil communal (tenue d'un registre). L'amélioration de son fonctionnement a permis au conseil communal de s'investir dans l'hydraulique.

Le GMR est devenu une structure reconnue par la population et sa mise en place a facilité le travail de la commune, qui n'est plus sollicitée en direct pour gérer les problèmes de réparation. La gestion des réparations par le GMR est considérée comme un facteur positif « *le village Kalaban avait 2 forages en panne depuis 5 ans, c'est grâce au GMR que le problème a été réglé* ».

Les campagnes de sensibilisation organisées par le GMR et les CPE ont permis aux populations de mieux connaître l'utilité de l'eau potable et de comprendre que les pompes leur appartiennent et c'est à eux de s'investir pour les réparer. Il y a un changement de mentalité qui s'opère progressivement.

Les CPE et les CS existent dans tous les villages. Dans le village de Fougana, le CS marche bien, des groupes de femmes ont été constitués et assurent le nettoyage des places publiques, les ruelles et autour des points d'eau, le village a été primé au niveau du cercle USAID/SNV, 2 blocs de 3 latrines publics et 2 blocs de 3 latrines scolaires ont été offerts à la commune par la Direction régionale de l'assainissement. Le CPE du village, constitué d'un bureau de 7 personnes, se réunit régulièrement chaque mois. Il arrive à mobiliser les cotisations des ménages, ce qui lui a permis de faire face aux dépenses de 180 000 FCFA pour la réhabilitation d'une pompe ;

A Banco, l'on relève également une reconnaissance du rôle du GMR par les populations et de même que la collaboration entre les 31 villages. Des rencontres régulières sont organisées pour échanger sur les difficultés. De même la mairie, tout comme des personnes ressources des villages, est fortement impliquée aux côtés du GMR et lui apporte un appui à différents niveaux :

- organisation des sorties communes sur le terrain entre les élus et les membres du GMR, qui ont contribué à faciliter le recouvrement dans les villages ;
- sensibilisation des populations pour qu'elles s'approprient davantage le GMR, notamment en les renvoyant systématiquement vers le GMR en cas de sollicitation pour des réparations ;
- avances d'argent au GMR en cas de besoin urgent pour assurer des réparations, le GMR rembourse par la suite. C'est le cas lorsque la caisse d'épargne, où est logé le compte du GMR, est fermée (elle n'ouvre pas tous les jours) et que le GMR ne peut pas faire de retrait.

Enfin grâce au GMR, les délais de réparation des pompes ont été écourtés « maintenant les réparations ne durent pas plus de 3 jours », ce qui améliore la qualité du service.

Les faiblesses et risques

Dans le cas de la commune de Binko, on retient les points suivants :

- La commission hydraulique souffre de l'absence de moyens financiers et matériels pour assurer son fonctionnement (sortie dans les villages et déplacement) ;
- La mobilisation des cotisations au profit des GMR est difficile. Certains villages comprennent mal le principe de contribuer à l'acquisition de l'eau, cela a poussé parfois la mairie à lier la construction d'infrastructures sociales, à la mobilisation des cotisations pour le GMR.

C'est suite aux difficultés de paiement des cotisations au GMR, que la commission hydraulique a proposé en concertation avec le GMR une baisse de 50.000 à 25.000 FCFA ; ce qui a permis à 6 villages sur 12 de payer leurs frais d'adhésion 10.000 FCFA et leurs cotisations (25.000 FCFA/pompe/année).

Dans la commune, ce sont les pompes Kardia (dites saoudiennes car installées par les saoudiens) qui sont répandues alors que l'artisan réparateur a été formé par Eau Vive pour réparer les pompes India et les outils donnés par Eau Vive sont de type pompe India⁴. Cela pose problème aux réparateurs qui ont été formés dans la réparation des pompes India d'une part, et ne trouvent pas de pièces de rechange des pompes Kardia, d'autre part ; de surcroît Eau Vive n'a pas été informé par le GMR Binko de ce dysfonctionnement.

A Banco :

- Des difficultés subsistent toujours dans le recouvrement des frais de cotisation : i) la plupart des villages qui ont plusieurs pompes ne payent pas l'ensemble des cotisations dues au GMR et certains villages attendent que leur pompe tombe en panne avant de venir payer leur cotisation ;
- Les gens n'ont pas encore compris que le GMR joue un rôle de service public (délégation de la fonction par la mairie) et continuent de solliciter directement la mairie ;
- Le GMR continue toujours de solliciter la mairie pour l'achat de petites pièces quand les pompes tombent en panne.

Leçons et recommandations

- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour une meilleure connaissance de leurs rôles et responsabilités et assurer un suivi post formation pour voir comment cela est appliqué ;
- Renforcer l'appui matériel et financier déjà engagé par la mairie à Banco et faire en sorte que la mairie de Binko mobilise des moyens financiers pour accompagner les différentes instances ;

⁴ Les pompes india sont des pompes considérées comme très faciles à réparer, dont on trouve facilement les pièces de rechange

- Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation pour que les populations comprennent mieux l'intérêt et l'utilité du paiement des cotisations; d'information et de sensibilisation ;
- Développer la collaboration entre les CPE et les mairies (contrat de délégation de gestion); à Binko, seuls 2 contrats existent entre la mairie et les 2 villages qui ont bénéficié des forages d'Eau Vive ;
- Appuyer les commissions hydrauliques des communes dans la mise en place de plans d'actions annuels;
- Evoluer vers la mise en place d'un cadre communal de concertation et d'échanges de l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement pour faciliter la synergie des interventions, ainsi qu'une bonne planification et programmation des actions dans le domaine ;
- Elargir les AG des instances au niveau village à toutes les couches socioprofessionnelles du village, assurer la participation effective des populations, les sensibiliser à accepter les choix majoritaires et actions consensuelles à mener et assurer le financement les différentes étapes de concertation et de dialogue ;
- Renforcer la formation des artisans réparateurs et les aider à mettre en place une entreprise qui gère les questions de réparation et de maintenance.

2. En matière de planification communale

2.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

L'AMOC en matière de planification a suivi la même logique dans les deux communes et a été articulée autour de 3 axes forts :

- la mise à disposition de l'expertise ;
- la mise à disposition des outils et des supports de planification ;
- et l'appui conseil.

A Binko, Eau Vive a accompagné la commune aux différentes étapes suivantes :

- Réalisation du diagnostic villageois par un partenaire Eau Vive avec l'appui de la mairie (Etat des lieux eau et assainissement, recensement des besoins et information sur les conditions d'adhésion pour la réalisation des forages ;
- Analyse des demandes par rapport à la réalité communale pour dégager les villages prioritaires. C'est ainsi que 3 villages ont été retenus : Tiemogobougouanguéna, Koniirimassigui et Kalaban ; Kalaban a finalement été exclu, car il existait déjà 3 forages que les villageois refusaient de réparer ;
- Organisation de la concertation avec le chef de village et son conseil pour le choix du terrain à prospecter avant l'arrivée des géophysiciens ;
- Chaque année les conseillers s'investissent dans les villages pour faire le recensement des besoins et la compilation est faite la commune; suivant les besoins exprimés dans

le PDSEC, on priorise les villages (45 réhabilitations de forages prévus dans le PDSEC 2009-2014).

A Banco, au démarrage du projet PAGEA, 10 premiers villages ont été identifiés par Eau Vive lors de l'étude diagnostic du projet, à partir des propositions faites par les villageois, pour réaliser des forages ou des actions d'assainissement. Un diagnostic villageois a été réalisé par les conseillers qui ont fait un tour de tous les villages pour faire le point des besoins dans les différents domaines, dont l'accès à l'eau potable. Ensuite le choix des villages d'intervention a été fait par la mairie sur la base du respect de l'objectif d'un point d'eau pour 400 habitants. Ainsi les villages choisis avaient une population élevée par rapport au nombre de point d'eau existant. Et enfin au niveau villageois les chefs de village ont été responsabilisés dans le choix des terrains à prospecter, en concertation avec les populations.

La commune agit sur la base du PDSEC où les besoins ont été recensés et les villages prioritaires identifiés. Son partenariat avec Eau Vive est né de la conjonction d'une double demande, d'abord celle des villages auprès d'Eau Vive et celle de la mairie qui avait sollicité la direction régionale de l'hydraulique pour l'aider à développer des partenariats dans le domaine de l'accès en eau potable. C'est dans ce cadre que la Direction régionale de l'hydraulique qui a travaillé en concertation avec Eau Vive pour le choix des communes prioritaires lors du montage du projet PAGEA, a proposé la commune de Banco, tout comme celle de Binko.

2.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Les facteurs de réussite

On retient globalement dans les deux communes :

- Le travail de diagnostic fait par les membres de la commission hydraulique à Binko qu'à Banco est 1 facteur positif qui permet aux communes de connaître les réalités du terrain, d'avoir une situation de référence qui servira de base dans la planification et la programmation ;
- La mobilisation des populations qui ont participé aux AG et ont exprimé leurs besoins pour l'élaboration du PDSEC ;
- Le choix des actions à mener qui se décide en conseil communal avec une délibération ;
- Un plan annuel eau est réalisé par la commune, ce qui lui permet de prioriser les actions à réaliser dans l'année.

Plus spécifiquement à Banco, on note :

- le choix consensuel des villages qui s'est fait sans mésentente, contrairement à Binko ;

- la forte implication de la mairie notamment au plan financier (mobilisation de contributions) qui lui ont permis d'obtenir le soutien d'Eau Vive pour la réalisation de 5 autres forages (il était prévu au démarrage du PAGEA de réaliser 2 forages à Banco) ;
- l'organisation de rencontres régulières et systématiques par le GMR et les CPE.

Faiblesses et risques

A Binko, on relève principalement le fait que les villages ne comprennent pas trop souvent les critères de choix pour la réalisation des actions et que certains refusent d'admettre le choix des sites et actions à mener. Tandis qu'à Banco, les faiblesses se portent sur le fonctionnement de la commission hydraulique communale qui agit en cas de besoin, en l'absence d'un plan d'actions et sur l'inexistence de cadre permettant de créer une synergie entre les différents intervenants dans le domaine de l'eau.

Leçons et recommandations

- L'évolution vers l'élaboration de plan d'actions eau et assainissement en faveur des communes est jugée nécessaire; les communes élaborent chaque année leurs plans d'actions annuelles en matière d'éducation et de santé et la même démarche peut s'appliquer pour l'eau ;
- Apporter un appui aux commissions hydrauliques dans l'élaboration de plan de travail annuel ;
- Appuyer la mise en place de cadre communal d'échanges entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Mieux expliquer aux populations les critères de choix des villages, en particulier au niveau de la commune de Binko, pour éviter les tensions au niveau local.

3. En matière de financement des investissements

3.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

En matière de financement des investissements Eau Vive n'a pas réellement développé d'AMOC dans les communes de Binko et Banco, ou chaque municipalité a développé ses propres initiatives.

A Binko, la commune ne s'est pas impliquée dans le financement des 2 forages des villages de Tiemogobougouanguénan et de Koniyirimassigui. Ce sont les CPE qui ont accepté de payer leurs contributions de 10%, mais n'ont pas finalement respecté leurs engagements. La réception provisoire des forages a été faite depuis sept 2009 et les réceptions définitives ont aussi été réalisées, mais le prestataire n'est toujours pas payé par les CPE (Tiemogobougouanguénan n'a encore rien donné et Koniyirimassigui a versé 100 000FCFA).

Pour les acteurs locaux, le non paiement de la contribution locale s'explique par le fait que les réalisations ont été engagées pendant la campagne électorale pour les élections locales de 2009, au cours de laquelle les politiques avaient demandé aux populations de ne payer et qu'ils allaient s'arranger avec les entreprises. Et depuis lors, c'est le statu quo et la mairie ne s'est pas engagée à payer la contribution des communautés locales. A cela, il faut également rajouter le fait que les populations jugent élevées le taux de contribution de 10% qui leur est demandé. Néanmoins, que certains villages ont pu réaliser des forages en payant leur contribution (cela a été pour le projet PNIR).

A Banco, la commune a décidé de supporter les 10% de contribution que chaque village bénéficiaire devait apporter pour la réalisation des forages. Cet engagement de la commune s'explique du fait des difficultés de mobilisation des contributions par les communautés et le souci de la commune de « *soulager les villages* ». La commune de Banco a toutefois essayé de mesurer la capacité de mobilisation des communautés, dans un village test (Falani), avant de s'engager à prendre en charge la contribution des villages ; néanmoins sur les 7 villages concernés par le projet 2 à 3 étaient prêts à payer leurs contributions.

En contrepartie de son engagement financier, la mairie a incité les chefs de village à participer à des actions de sensibilisation et à mobiliser les populations pour le paiement de la Taxe sur le Développement Régional et Local (TDRL), ce qui a d'ailleurs permis l'amélioration du taux de recouvrement de cette taxe.

Les contributions de la mairie ont été inscrites sur le budget communal et le paiement des prestataires assuré par la perception.

Pour les 2 derniers forages réalisés à la suite de la prolongation du projet PAGEA, le paiement des entreprises a un peu duré, car les contributions n'étaient pas prévues sur le budget ; il a fallu faire l'inscription sur le budget supplémentaire et attendre l'approbation de la tutelle avant l'exécution du paiement.

3.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Facteurs de réussites

A Binko, malgré les difficultés de mobilisation des ressources locales, certains villages paient normalement leurs contributions et celle de la mairie ; Au niveau de Banco, avec le travail de sensibilisation réalisé, les populations arrivent à comprendre que les ouvrages sont à eux et en perspective peuvent contribuer à la réalisation des investissements. De même, suite aux actions de sensibilisation dans les villages, il y a eu un relèvement du taux de recouvrement

de la TDRL⁵, ce qui a permis à la mairie de compenser la prise en charge de la participation communautaire de 10% pour la réalisation des forages.

Faiblesses et risques

A Binko, elles se situent principalement dans i) la mobilisation des ressources financières qui est rendue difficile par le refus de paiement des contributions dans les villages et par les jeux politiques locaux qui constituent parfois un frein ; cela a été le cas en particulier lors des élections communales ; ii) et la difficulté à faire admettre aux villageois le principe du paiement direct de leur contribution aux entreprises.

Au niveau de Banco, on relève que la mobilisation des cotisations au niveau des villages et au niveau du GMR ne marche pas beaucoup. Beaucoup de CPE n'ont pas payé leurs cotisations au GMR : sur 31 villages, 27 ont payé leurs frais d'adhésion, mais beaucoup n'arrivent pas à régler les 25.000 FCFA de cotisation/pompe/année ; c'est le cas du village de Banco, où seuls 3 CPE sur 7 ont payé leurs cotisations alors qu'il y a 7 forages, mais les villages ont payés leurs frais d'adhésion. La réalisation par le GMR des activités de sensibilisation des populations pour le paiement des cotisations demeure également difficile en l'absence de moyens financiers et matériels pour l'exécuter.

Leçons et recommandations

- La nécessité de faire payer aux villages leurs contributions avant le démarrage des travaux et de le déposer dans un compte bancaire, ce qui n'a pas toujours été le cas (exemple de Binko). En principe, les communautés doivent mobiliser 70% des 10% de leurs contributions avant le démarrage des ouvrages ; mais ce principe demeure difficile à appliquer sur le terrain.
- L'information et la sensibilisation des populations sont importantes et peuvent permettre d'améliorer la mobilisation des ressources (cas de Banco).
- Des moyens doivent être mobilisés pour permettre aux membres des bureaux des GMR d'exécuter leurs programmes de sortie établis pour sensibiliser les populations, ce qui nécessite une inscription sur les lignes budgétaires de la commune ou sur les ressources du GMR ;
- Le recouvrement doit être organisé aux moments jugés propices par les acteurs locaux, par exemple à Banco c'est au moment de la vente du coton, car la commune est située dans une

⁵ Le taux de recouvrement des recettes locales se situe entre 70 et 80%, pour un budget de 140 millions FCFA en 2010 tout compris (taxes et recettes locales et subvention Etat)

région de forte production cotonnière. Et auparavant, les pompes étaient réparées via les caisses villageoises mises en place grâce aux revenus du coton et avec 250 000FCFA de contribution (caisse villageoise) la CMDT construisait des forages pour les villages.

- La mobilisation et l'implication des ressortissants est nécessaire pour contribuer à la réalisation des investissements.

4. En matière de réalisation des investissements

4.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

A Binko

- Le choix des sites d'implantation (3 au maximum) est fait avec les villages en collaboration avec les membres du CPE et l'équipe de projet Eau Vive ;
- Ensuite est engagée la réalisation des études géophysiques pour déterminer les 3 sites ;
- Toutes les missions et activités sont suivies par la mairie : à chaque mission, un conseiller communal accompagne les partenaires sur le terrain ; la commune informe le président du CPE, qui informe à son tour le chef de chaque de village. Pour les aspects plus techniques, la commune se fait accompagner par les services techniques ;
- Le CPE intervient également à différents niveaux : accompagne l'entreprise qui apporte les agrégats et mobilise la main d'œuvre non qualifiée ; facilite la restauration et le logement des ouvriers ; et assure la remontée de l'information sur l'évolution des travaux du chantier au niveau de la mairie ; c'est le Comité d'Action et de Suivi (CAS) qui organise en amont la collecte des cotisations pour payer la part de contribution du village à la réalisation du point d'eau.

A Banco, les réalisations mises en œuvre dans le domaine de l'eau portent sur 7 forages dans 10 villages. Deux latrines de démonstration ont été réalisées par village et 4 PEP mis à disposition des ménages avec comme objectif de les sensibiliser à l'hygiène et l'assainissement. Le processus de réalisation des activités s'est déroulé selon le même schéma qu'à Binko. Après le dépouillement des marchés au bureau d'Eau Vive en présence de la commune. Le maire informe d'abord le conseil municipal, puis le village bénéficiaire pour la réalisation des forages (engagement et montant de la contribution, sensibilisation des populations au paiement de leur cotisation) et des actions de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement (latrines de démonstration et PEP). Le maire envoie ensuite les prestataires vers le chef de village et le bureau du CPE (responsabilisation). Il peut aussi être amené à faire des arbitrages dans le choix des sites en cas de difficultés.

Ainsi, dans le village de Koala, le village a réservé une zone pour faire les recherches pour la réalisation du forage. Les membres du CPE (au nombre de 6) se sont organisés pour suivre le chantier ; ils passent la journée avec les ouvriers, les guident pour aller chercher les gravats, donnent un coup de main, et participent au contrôle de l'exécution du chantier (aménagement extérieur et muret). Le village a également participé à l'alimentation des ouvriers sur les chantiers ; la Mairie a envoyé des personnes pour superviser et le GMR est impliqué à travers les membres du CPE.

Les actions en matière d'hygiène et d'assainissement sont réalisées avec le CS composé d'un bureau de 3 femmes, les autres interviennent en soutien. En règle générale, 3 latrines de démonstration ont été réalisées et 4 PEP de démonstration mis à disposition (par village), dont 1 PEP posé à la mairie mais qui est détérioré ; des femmes ont été formés pour la réalisation de PEP ; une journée de salubrité est organisée par le CS chaque mardi pour les femmes et vendredi pour les hommes ; en hivernage le désherbage est réalisé par les hommes. Une réunion commune CPE/CS est organisée tous les 2 mois pendant l'hivernage et chaque mois en saison sèche. Au final 2 familles seulement ont pu reproduire la construction des latrines ; pour les PEP, aucun n'a été réalisé.

Dans le village de Diangarela (Banco), les acteurs locaux ont bénéficié d'actions de renforcement des capacités mais aucune réalisation physique n'a été réalisée dans le domaine de l'eau. Plusieurs activités ont été initiées :

- organisation de réunions de sensibilisation ;
- appui la mise en place des instances (CPE et CS), avec le soutien de l'animateur d'Eau Vive ;
- formation des membres du bureau des instances (CPE, CS) ;
- réalisation de 2 latrines de démonstration ; ce qui a poussé chaque ménage à creuser 1 puisard pour améliorer les latrines ;
- formation d'une femme pour la confection des PEP.

Le rôle des prestataires dans la réalisation des ouvrages : Exemple de l'entreprise SEECO Mali

L'entreprise SEECO Mali, est une jeune entreprise évoluant dans l'Hydraulique villageoise et Energie photovoltaïque. Pour la réalisation de l'AES de Tio, elle a d'abord été présélectionnée comme entreprise évoluant dans le domaine des AES ; puis elle a présenté une offre lors de l'appel d'offres restreint organisé par Eau Vive. Le dépouillement des offres a été fait devant toutes les entreprises par la commission de dépouillement mise en place ; la soumission a duré 15 jours et il y a eu un délai de 2 semaines pour l'annonce des résultats.

Lorsque SEECO a été retenue, Eau Vive l'a invitée pour discuter les prix ; Il s'est avéré que l'enveloppe disponible ne suffisait pas pour réaliser l'ouvrage ; la négociation de l'offre financière a débouché sur un rabais de 1 millions FCFA de la part SEECO, à condition que la réalisation de l'AES se fasse en hors taxe ; Dans le dossier d'appel d'offres, il y avait plusieurs propositions avec une partie en HTVA et une partie en TTC.

Difficultés :

- il y a eu une petite difficulté de démarrage du chantier car la participation villageoise n'a pas été payée en totalité comme prévue, dès la signature du contrat ; et les délais de réalisation étant très courts, l'entreprise ne pouvait pas tout prendre en charge ;
- l'ensemble des équipements entrant dans le cadre du projet devait être exonéré ; mais cela n'a pas pu se faire pour la tuyauterie fabriquée sur place par des entreprises ; Eau Vive s'est engagée pour payer cette part de TVA ; mais l'entreprise SEECO a dû avancer les frais avant que Eau Vive ne paye ;

L'AES de Tio a été réalisée pour un coût de 35 millions de FCFA, avec un petit château d'eau et deux rampes et une borne fontaine. Le système permet d'alimenter une borne fontaine dans le CSCOM et 2 rampes (6 robinet par rampe) dans le village, avec une possibilité d'extension du réseau. Les études techniques préalables, le contrôle et le suivi, et les essais de pompage ont été réalisés par le bureau d'études BSH.

Réussites :

Le village a adhéré au projet et apporté sa financière ; il n'y a pas eu de contribution physique des populations ; 2 personnes désignées par le village ont suivi les travaux.

L'entreprise SEECO a formé 2 personnes ayant suivi les chantiers, pour la reconnaissance des différentes pannes, « *cela n'était pas prévu dans le contrat, mais cela facilite notre tâche et permet de nous informer en cas de problème pendant la période de garantie jusqu'à la réception définitive⁶, après il faut un contrat de maintenance avec des prestataires* ». Aujourd'hui, un contact régulier a été établi entre SEECO et le président du comité pour suivre et échanger sur le système mis en place :

- Au niveau du paiement des frais de prestation, il n'y a pas eu de problème avec Eau Vive, sauf pour les derniers versements qui ont pris du temps ;
- Au niveau de l'exécution des travaux, ce qui a posé problème ce sont les fouilles, le sol est très rocheux ;
- Notre rôle en tant qu'entreprise a été aussi d'informer la mairie avant de démarrer la réalisation des travaux, cela a été fait et la collaboration s'est bien passée.

Leçons et recommandations :

- Il existe des risques par rapport au problème de paiement de l'eau
- Veiller à l'entretien du matériel électromécanique qu'il faut pouvoir réparer/remplacer en cas de panne, alors que les compétences manquent au niveau local ;
- La formation et la sensibilisation des usagers sont un préalable nécessaire qu'il faut respecter et appliquer.

4.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Facteurs de réussites

Au-delà du respect strict des normes d'implantation des sites et du choix consensuel des sites, de la contribution en nature des populations et du travail de suivi des CPE, on note notamment à Binko, la collaboration entre la mairie et le Service Technique de l'hydraulique, tandis qu'à Banko on relève la responsabilisation des communautés à la base

⁶ La réception provisoire a été faite fin avril 2011

par la mairie pour la réalisation des investissements et la contribution de la mairie à la réalisation des investissements, tout comme sa participation au suivi des travaux et à la réception.

Faiblesses et risques

Si à Binko le déficit de communication et d'information claire aux populations est mis en avant, à Banco, plusieurs difficultés sont évoquées :

- En matière d'hygiène et d'assainissement les équipements de démonstration réalisés (latrines sèches) et mise à disposition des PEP n'ont pas connu de succès, du fait du coût jugé élevé par les populations ;
- Concernant les PEP dans certains villages les populations ont voulu en faire mais ne trouvent pas de robinet sur le marché local et en plus le coût (entre 12 et 15.000 FCFA) est jugé élevé.
- C'est le cas également pour les latrines, dont le coût est jugé élevé, car en plus de l'apport du ménage en sable, gravier, agrégats, et la réalisation de la fosse (profondeur 2m), Eau Vive apporte une contribution financière d'environ 32.000 FCFA, répartie entre l'achat matériel (ciment, fer) le transport, la main d'œuvre du maçon (5.000 FCFA) ;
- L'assainissement est également jugé moins prioritaire que l'accès à l'eau par les acteurs locaux ;
- les artisans réparateurs n'ont pas tout l'équipement nécessaire pour faire face à certaines pannes, notamment lorsque certains matériels tombent dans le forage (cylindre).

Leçons et recommandations

L'extension des latrines de démonstration au niveau des différents villages dans les ménages et les lieux publics (marché de Banco) est jugée nécessaire ; à Banco la mairie a engagé la construction de 2 blocs de latrines au marché (fosse déjà creusées). De même, pour les PEP les coûts de fabrication doivent être adaptés aux capacités financières locales, et cela est possible en privilégiant notamment les jarres locales.

Il s'agit également de :

- Renforcer les capacités des membres du CPE pour qu'ils puissent mieux assurer le suivi et le contrôle des réalisations (forages) ;
- et assurer la fluidité de l'information entre le CPE, le GMR et la mairie au moment de la réalisation des forages.

5. En matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement et de maintenance

5.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

A Binko, les CPE composés de six membres (4 femmes et deux hommes), constituent les acteurs essentiels en charge de la gestion des pompes ; ils veillent aussi au respect des règlements édictés (exemple fermeture des pompes au plus tard à 18h) :

- L'eau n'est pas payée selon la consommation, mais chaque mois, tous les ménages payent une cotisation de 100 FCFA (70% de cotisations recouvrées).
- L'hygiène et l'assainissement sont assurés par les CS constitués de quinze membres ; Deux femmes et un homme (gardien) assurent l'entretien et la propriété des points d'eau et veillent au respect strict des règles de conduites autour du point d'eau ;
- Pour la maintenance (réparation des pannes) c'est le GMR⁷ qui est responsabilisé. L'engagement des réparations se fait selon le mécanisme suivant : les CPE informent le GMR de l'existence de la panne, même si certains villages informent directement la mairie quand leurs pompes tombent en panne ;
- le GMR fait appel à l'artisan réparateur qui répare la pompe (en règle générale les pompes des villages qui sont à jour de leurs cotisations au GMR) ; l'artisan réparateur utilise la caisse à outils du GMR qui est gardée à la mairie et est payé à la tâche en fonction de la nature de la panne sur la base d'une négociation consensuelle (pas de tarif fixe). A noter que la collaboration entre le GMR et l'artisan réparateur n'est pas encore formalisée par un contrat ;
- La mairie apporte un appui pour la gestion des services : auparavant elle prenait en charge les réunions du GMR, mais ne le fait plus ; mais elle vient de doter l'ensemble des présidents de commission communale, dont celle l'hydraulique, d'une moto pour faciliter leurs déplacements sur le terrain.

A Banco, les CPE et les CS assurent également respectivement la gestion des points d'eau et la salubrité et l'hygiène dans les villages. Le GMR mis en place en décembre 2009 et dont les activités ont démarré en 2010, assure la maintenance des points d'eau, en cas de panne. Des mesures ont été prises en concertation entre le GMR et les CPE pour diminuer les risques de pannes : les pompes sont fermées la nuit jusqu'à l'aube, les familles ont été sensibilisées pour que les enfants ne soient envoyés pour pomper l'eau au forage et le gardiennage des pompes a été renforcé.

Pour la Gestion des pannes la démarche suivante est pratiquée: Le CPE donne l'alerte en cas de panne à la mairie ou au GMR ; le GMR fait appel à chaque panne aux artisans réparateurs qui utilisent la caisse à outils du GMR gardée à la mairie (secrétaire général) ; les artisans une

⁷ Au démarrage du PAGEA, il était prévu la mise en place 2 GMR au niveau du cercle de Dioala, à la demande des communes qui ont souhaité que ce service soit plus proche du terrain, un GMR a été installé dans chaque commune ;

fois sur le terrain s'adressent au chef de village et au CPE avant de procéder à la réparation ; ensuite un contrôle est effectué par le comité de surveillance du GMR avant que les artisans ne soient payés par le GMR (12.500 FCFA par réparation pour le déplacement et la main d'œuvre). Pour chaque panne, les 2 artisans réparateurs sortent toujours ensemble. Ils sont liés par un contrat au GMR et participent à leurs réunions. Entre mars et septembre, 8 réparations sont dénombrées dans le cahier de gestion du GMR.

5.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Facteurs de réussites

A Binko, le fonctionnement du GMR est pris en charge par les membres du bureau GMR (appropriation et implication) et des moyens de déplacement assurés (motos, carburant) pour les sorties des présidents des commissions communales sur le terrain

A Banco, on relève principalement :

- le bon fonctionnement du système de maintenance : les pannes sont gérées plus rapidement ; le système d'alerte fonctionne ; le gardiennage des pompes a été renforcé et des actions de sensibilisation engagées pour diminuer les pannes ;
- le paiement de l'eau (200 FCFA mensuel de cotisation/ménage) a été progressivement institué grâce la sensibilisation, ce qui n'existait pas avant ;
- la mairie a établi un répertoire des forages par villages, et connaît le nombre de forage fonctionnel et non fonctionnel ; aujourd'hui, il existe 63 forages dans la commune, dont 1 seul non fonctionnel (le CPE n'a pas payé sa cotisation) ; le point de l'état de fonctionnalité des forages par village, est fait lors des assemblées générales des CPE.

Faiblesses et risques

Globalement, les faiblesses évoquées se situent au niveau du paiement de l'eau qui demeure difficile (mobilisation des cotisations) ; les plus récalcitrants à payer sont ceux qui ont le plus de moyens (Banco) et il subsiste un problème sociologique « *Acheter l'eau, c'est pas quelque qui est bon, et les gens préfèrent boire l'eau des mares que de payer l'eau* » ; le système de gestion et de maintenance mis en place ne peut pas s'auto-entretenir. On relève néanmoins à Binko, le fait qu'il n'existe pas de contrat entre le GMR et l'artisan réparateur, que les outils et supports mis à dispositions ne sont pas utilisés (cahiers de suivi) et le faible appui de la mairie au GMR pour renforcer la caisse à outils.

Leçons et recommandations

Avant communalisation intégrale, les frais de réparation des pompes et forages étaient très élevés ; par exemple chaque village devait payer 70.000 FCFA par pompe et par an dans le

cadre du projet PNIR. Avec la mise en place du GMR les coûts sont davantage maîtrisés par les communautés locales.

L'organisation et la mobilisation de contributions financières des populations pour assurer la gestion et la maintenance des ouvrages sont possibles (cas de Banco). Pour ce faire, les propositions suivantes sont formulées : la poursuite des actions d'information sensibilisation et la mobilisation de moyens financiers ad hoc pour les réaliser (commune, GMR, CPE) ; le paiement par tranche des cotisations au GMR par les CPE. Il s'agit également de veiller à l'utilisation des outils et supports mis à disposition des instances et assurer un suivi ; et généraliser la formalisation de la collaboration entre les GMR et artisans réparateur via la signature d'un contrat.

6. En matière de Suivi-évaluation

6.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

En règle générale, il n'y a pas de dispositif de suivi-évaluation des activités du secteur de l'eau et de l'assainissement. Des pratiques sont plutôt développées par les acteurs locaux sur le terrain en s'appuyant sur les outils mis à disposition (cahiers de suivi et de contrôle) et les conseils prodigués par Eau Vive pour leur utilisation.

- Ainsi, à Binko la commission hydraulique et le GMR organise régulièrement des réunions mensuelles et essaient de faire la restitution des conclusions de la réunion aux populations.

- A Banco, plusieurs pratiques sont développées par les acteurs locaux

- La mairie participe (via les membres de la commission hydrauliques et le Secrétaire Général) aux réunions du GMR ; Elle assure un suivi du fonctionnement des différentes instances et de l'exécution des contrats (respect des engagements) et fait de l'intermédiation entre le GMR et les artisans en cas de difficulté (retard) de paiement de leur prestation (c'est arrivé une fois car le trésorier avait fait un déplacement) ;
- Le GMR assure également, en lien avec la mairie, un suivi des activités de maintenance et de réparation : Après réparation l'artisan vient rendre compte au président GMR, qui rend compte à la mairie de l'effectivité de la réparation ; ses rencontres trimestrielles lui permettent de faire remonter toutes les informations issues des villages et de débattre des problèmes débattus ; enfin, le suivi des forages au niveau communal est fait à travers le répertoire établi par la mairie.

6.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Facteurs de réussites

L'organisation de rencontres régulières par les GMR et les commissions hydrauliques ainsi que la concertation entre les communes et les GMR sont autant de moments qui permettent aux acteurs locaux d'échanger et faire le point sur les avancées et les difficultés rencontrées sur le terrain dans la gestion de l'eau et l'assainissement.

Faiblesses et risques

Il n'existe pas au niveau communal un système de suivi évaluation des activités du secteur eau et assainissement (ouvrages, instances) et les outils mis à disposition par Eau Vive ne sont pas vraiment utilisés par les acteurs locaux : le cahier de suivi des réparations n'est pas utilisé par les CPE et GMR et le cahier de contrôle des sorties de la caisse à outils ne l'est pas non plus, ce qui ne permet de faire le point des pièces utilisées et de procéder à leur remplacement de façon régulière.

Leçons et recommandations

Un certain nombre d'outils ont été élaborés par Eau Vive et mis à la disposition des différents acteurs (GMR, CPE et commune) ; mais pour la plupart ils ne sont pas utilisés (par oubli ou du fait de la non maîtrise de leur usage). Leur valorisation est nécessaire pour améliorer le suivi-évaluation. De même, il s'agit de favoriser la mise en place de cadre de concertation sur l'eau et assainissement au niveau communal; dynamiser les commissions hydrauliques et les appuyer dans l'élaboration de plan d'action pour un meilleur suivi du secteur eau et assainissement par les communes; sensibiliser et aider les acteurs locaux à s'approprier et utiliser les outils mis à leur disposition.

7. En matière d'information-communication

7.1. Ce qui a été fait en matière d'AMOC

Comme pour le volet suivi-évaluation, il n'existe pas de stratégie d'ensemble en matière d'information et de communication, mais des pratiques sont néanmoins développées sur le terrain par les acteurs locaux, avec l'appui-conseil d'Eau Vive. L'information communication s'organise plutôt via les instances (commission hydraulique, GMR, CPE, etc.).

A Binko, les membres du bureau du GMR sont tenus d'organiser une restitution des conclusions des réunions aux populations ; mais les villages ne sont pas toujours informés sur les activités du GMR (en particulier les hameaux) ; La commission hydraulique produit

des rapports qui sont soumis à la mairie (via le Secrétaire général) et sont souvent approuvés par le conseil communal ; la mairie a signé un contrat et la radio communautaire Famakan pour organiser des émissions sur les activités de la commune ;

A Banco, l'information des populations par les CPE au niveau villageois se fait en cas de besoin « quand on a besoin des gens on les appelle pour les informer », les CPE transmettent également les informations du terrain à la commune, via le GMR qui s'appuie à son tour sur la mairie pour envoyer les infos au CPE, notamment les avis de réunion.

7.2. Ce que l'on en retient dans les communes

Au-delà des efforts faits pour organiser les réunions d'échanges et la mise à disposition de l'information en particulier aux populations (restitution des conclusions des réunions, il faut plutôt relever les difficultés de circulation et transmission de l'information qui n'est pas également toujours bien donnée au niveau des populations. D'où les suggestions des acteurs locaux pour :

- la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs impliqués dans le domaine de l'eau, pour partager les informations au niveau communal ;
- la multiplication des canaux de communication et d'information sur le terrain.

TROISIEME PARTIE : L'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

Depuis quelques années (2005-2006) avec la communalisation intégrale, Eau vive a entrepris progressivement des actions d'AMOC dans le cadre des projets et programmes, ceci pour permettre aux collectivités territoriales, en particulier les communes rurales, de jouer pleinement leur fonction de maître d'ouvrage dans le cadre de la décentralisation et du transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

L'AMOC a été davantage développée dans le domaine de l'accès à l'eau potable (considéré comme davantage prioritaire par les acteurs locaux et nationaux) que celui de l'hygiène et l'assainissement, où les initiatives engagées ont plus porté des actions de démonstration qui avaient pour but de mieux sensibiliser les populations dans ce domaine. Eau Vive est intervenue sur le terrain en combinant une démarche d'intervention par rapport aux besoins (identification, élaboration et montage de projets et programmes comme le PAGEA) mais aussi à la demande (d'abord celle émanant des villages et maintenant de plus en plus des communes).

1. En matière de gouvernance locale

L'AMOC d'Eau Vive se caractérise par l'appui des communes partenaires dans i) la structuration d'un dispositif communal pour la gestion des services d'eau et d'assainissement, ii) le renforcement de leurs capacités par des actions de formation, de sensibilisation, de mise à disposition d'outils, iii) et la dotation en matériel et équipements.

1.1. La structuration d'un dispositif communal pour la gestion des services d'eau et d'assainissement

L'objectif visé est de favoriser la cohérence et un ancrage au niveau communal des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Cela s'est traduit par la mise en place au niveau communal et villageois de différentes instances chargées de la coordination et de la gestion des actions dans le domaine.

1.1.1 La mise en place et/ou le renforcement des commissions hydrauliques au niveau communal

Les commissions hydrauliques sont chargées d'animer toutes les questions liées à l'eau et l'assainissement au niveau communal. Elles sont mises en place par les communes par arrêté municipal et sont composées par les élus (4 élus à Binko), elles peuvent faire appel pour leurs travaux à d'autres acteurs tel que les services techniques déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile et les structures et organisations communautaires (GMR, CPE). Dans toutes les communes où elle intervient Eau Vive appuie la création de commission hydraulique s'il n'en existe pas ou les renforce lorsqu'elles existent déjà.

1.1.2 L'appui à la mise en place des groupements mutuels de réparation - GMR

Elle constitue une innovation majeure dans le dispositif de gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques. L'objectif visé est d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages hydrauliques de façon structurée et cohérente au niveau communal.

Le GMR est une association inter villageoise ou communale qui a pour but de faciliter la réparation des forages équipés de pompes manuelles. Il assure pour le compte de la commune cette fonction de services techniques (délégation). Le GMR est composé par les CPE qui adhèrent (frais d'adhésion 5.000 FCFA) et payent une cotisation annuelle (25.000 FCFA) qui permet de bénéficier des services du GMR en cas de panne de leur forage. Il s'appuie sur des artisans réparateurs de la commune agréés après formation (1 ou plusieurs) pour assurer la réparation des pannes signalées par les CPE. Il fonctionne comme des « assurances mutuelles » (chaque membre est solidaire des autres).

Les GMR devaient être des structures intercommunales (2 GMR) étaient prévus dans le cercle de Dioïla), mais les communes ont exprimé le souhait d'avoir des structures de proximité au niveau communal pour mieux répondre aux demandes des communautés, d'où leur création au niveau de chaque commune. Pour leur constitution, les GMR ont bénéficié d'un appui conseil et d'un accompagnement jusqu'à l'obtention de leur récépissé.

1.1.3. L'appui à la mise en place des comités de points d'eau (CPE) et des comités de salubrité (CS)

L'objectif est de permettre une appropriation par les populations des ouvrages hydrauliques en appuyant la mise place d'un comité de gestion pour chaque point d'eau. Les CPE ont été installés dans tous les villages d'intervention d'Eau Vive.

Rôle et missions : Le CPE assure la gestion du point d'eau et veille sur les conditions d'hygiène et d'assainissement, le respect des règles d'exploitation et d'utilisation des forages, le paiement des tarifs définis au préalable en assemblée.

Quant aux comités de salubrité (CS), ils assurent l'hygiène autour des points d'eau et dans le village. Leur mise en place, vise à mieux organiser les populations et renforcer leurs capacités d'organisation pour la mise en œuvre des actions d'hygiène et d'assainissement.

1.2. Le renforcement des capacités des élus et des usagers de l'eau pour une meilleure gestion des services de l'eau et de l'assainissement

Il se fait via des actions de formation et de sensibilisation, la mise à disposition d'outils techniques et la dotation en matériels et équipements. Il se fait via des partenaires d'eau vive (ONG, consultants).

1.2.1. Les actions de formation

- ✓ **La formation des élus communaux et des membres des commissions hydrauliques sur la gestion des infrastructures hydrauliques**

Thèmes abordés :

- le transfert de connaissances aux élus sur la stratégie AEPA ;
- le cadre institutionnel du secteur de l'eau, de l'hygiène, et de l'assainissement ;
- les rôles et responsabilités des élus communaux dans la gestion des ouvrages hydrauliques et d'assainissement

- ✓ **La formation des GMR**

Les actions de formation au profit des GMR

Deux sessions de formation ont été organisées⁸ au bénéfice des responsables des groupements mutuels de réparation (GMR) dans les communes partenaires du programme PAGEA. Il s'agit principalement des membres des comités de gestion et surveillance des GMR et agents techniques d'appui, soit 22 personnes au total.

Objectifs :

- Renforcer les capacités des responsables des organes GMR mis en place
- Faciliter l'acquisition par les participants de nouvelles compétences pour assurer une meilleure maintenance des équipements hydrauliques
- Faciliter l'émergence des conditions de pérennisation de la stratégie adoptée

Résultats attendus :

- Une bonne maîtrise par les membres des organes des rôles et responsabilités qui sont les leurs
- Une bonne connaissance des différents types d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie et leurs liens fonctionnels
- Une bonne maîtrise des procédures de gestion administratives et financières des opérations des GMR et les types de relation conventionnelles ou contractuelles

⁸ Du 15 au 17 février 2010 à Dioïla et du 22 au 24 février 2010 à Faladié (Kati.)

Thèmes :

Le module est structuré en 3 parties : i) le cadre général de la gestion de l'eau au Mali ; ii) la vie associative ; iii) la gestion administrative et financière

✓ **La formation des CPE et des CS**

Plusieurs formations ont été réalisées au profit des CPE et ont porté sur différents thèmes, notamment la gestion des ouvrages hydrauliques et la réalisation des actions d'IEC sur l'hygiène et l'assainissement dans les villages.

✓ **La formation des artisans réparateurs de pompes:**

L'objectif visé est de renforcer le dispositif local de maintenance et de réparation des pompes pour assurer la durabilité des ouvrages hydrauliques et l'accès permanent en eau potable des populations. Pour ce faire 1 à 2 artisans ont été formés au niveau de chaque commune et sont ensuite agréés pour assurer les réparations sous la responsabilité des GMR.

1.2.2. La réalisation de campagne d'information et de sensibilisation

Des campagnes d'information et de sensibilisation ont été organisées dans les villages sur la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable. L'objectif visé est de mieux expliquer aux usagers leur rôle et responsabilités dans le cadre de la stratégie nationale eau potable et assainissement. Les thèmes abordés ont porté sur les textes et lois régissant le transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, le rôle des collectivités et des usagers, les rôles et responsabilités des CPE dans la gestion des infrastructures hydrauliques, les relations entre les différents acteurs du domaine.

1.2.3. L'appui à l'élaboration et la mise à disposition d'outils de gestion aux acteurs locaux

Elle répond au souci d'Eau Vive d'aider les acteurs locaux, en particulier les communes à avoir une maîtrise de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages dont la gestion est déléguée soit aux usagers ou opérateurs privés. Cet appui a été décliné à différents niveaux :

- L'appui à l'élaboration des règlements intérieurs : GMR et CPE ;
- L'appui aux communes dans l'élaboration des contrats de délégation de gestion des ouvrages hydrauliques ;
- L'appui à l'élaboration des différents contrats qui permettent de préciser les obligations de chaque partie (commune, exploitant et usagers):
 - o GMR/artisan réparateur ;
 - o Commune/GMR ;

- Commune/CPE (contrat de délégation). Les modèles de contrats proposés s'inspirent des outils et modèles de base élaborés au plan national ;
- La mise à disposition d'outils de gestion : le cahier de compte, le cahier de PV, le journal ; élaboration d'un règlement intérieur qui définit les règles de gestion et de fonctionnement interne

1.3. La dotation en équipements et matériels

Elle a été organisée au profit des GMR et des CPE. Chaque commune a reçu (au profit du GMR) une grande caisse à outils pour la maintenance et la réparation des pompes India. La caisse contient des outillages nécessaires pour le démontage et le montage d'une pompe. La gestion de la caisse à outils a été confiée à la commission hydraulique en collaboration avec le Groupement mutuel de réparation (GMR) et les artisans réparateurs. Les GMR ont aussi bénéficié d'une dotation en équipement pour améliorer leur fonctionnement du GMR (1 table, 2 chaises, et 1 armoire de rangement). Quant aux CPE et CS, elles ont bénéficié d'un appui en petit matériel (petite caisse à outil) permettant un entretien régulier de la pompe.

2. En matière de planification communale

Eau Vive n'a pas réellement élaborée une démarche d'ensemble sur laquelle elle s'appuie pour accompagner les communes partenaires. Toutefois, elle a développé des pratiques et défini des principes d'actions appliqués dans le cadre de l'exécution de ses projets.

Ainsi, en amont, de son intervention au niveau communal, Eau Vive a d'abord réalisé des études diagnostic préparatoires au niveau des cercles (cas du projet PAGEA) pour identifier les communes prioritaires et par commune les villages prioritaires. Ensuite, elle s'appuie sur deux outils qui lui servent de référence de base dans l'AMOC pour la planification des actions dans le secteur de l'eau et l'assainissement : le PDSEC qui est surtout utilisé comme outil pour la définition des priorités par les communes et la Base de données SIGMA 2 qui est le système de référence pour l'identification de tous les points d'eau au plan national.

En matière de planification des appuis techniques ont été apporté aux communes pour la prise en compte du secteur de l'eau et l'assainissement dans l'élaboration des PDSEC. Les communes ont aussi bénéficié d'appui pour choisir les villages prioritaires (sur la base des critères définis au plan national) « *on aide les communes à prioriser, définir et choisir les villages qui sont dans le besoin et sont dans l'urgence* » ; Un critère est cependant rajouté par Eau Vive : c'est la contribution des bénéficiaires (communes, populations) aux investissements. Les populations ont été sensibilisées et mobilisées à la base pour participer aux rencontres de planification (assemblées villageoises) et faire remonter leurs besoins.

Par ailleurs, Eau Vive a tenté de développer des synergies (échange et réflexion voir ce qui peut être fait ensemble) avec certains partenaires des communes pour permettre à ces dernières de mieux prendre en charge et planifier les actions dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Cela a été le cas à Sévare avec le projet Bonne Gouvernance pour l'approvisionnement en Eau et Assainissement (BGEA) et à Kati avec World vision ; ces tentatives de synergie n'ont pas réellement fonctionné, certains partenaires n'y étant pas trop favorable.

Globalement, on relève que Eau Vive manifeste le souci de l'AMOC en matière de planification, mais cela n'est pas inscrit en tant que tel comme objectif et matérialisé dans la réalisation des projets « *ce qu'on voulait faire, c'est sensibiliser les élus communaux à élaborer leur plan sectoriel mais on n'est pas encore arrivé à appuyer les communes à faire les plans sectoriels dans les présents projets* ».

2. En matière de financement des investissements

En matière de financement des investissements Eau Vive n'a pas réellement développé une stratégie d'AMOC structurée et appliquée de façon systématique dans les communes. Toutefois, quelques pratiques innovantes ont été développées sur le terrain dans l'exécution des projets.

L'information en amont et la mise à disposition de toutes les communes du budget prévu pour leurs activités et du plan de financement prévu avec les différentes contributions. Ensuite au niveau village, plusieurs activités sont également réalisées :

- L'information sur la contribution financière locale (10%) ;
- La réalisation en amont d'étude sur la capacité contributive des communautés ;
- La mise en place et l'accompagnement des comités d'actions et de suivi (CAS) pour la mobilisation des contributions et la réalisation de l'ouvrage ; les CAS sont ensuite dissouts une fois la réalisation achevée et ses membres intègrent généralement le CPE ;
- La sensibilisation des acteurs locaux pour la mobilisation de 70% de la contribution de 10%, avant la réalisation des études géophysiques ;
- L'appui pour l'ouverture de compte bancaire pour loger la contribution.

Leçons

- Les CAS jouent un rôle important, dans tous les villages où il y a eu des investissements, dans la sensibilisation des populations pour la mobilisation de la

contribution villageoise; et la sécurisation des fonds collectés grâce à leur dépôt dans un compte bancaire.

- Se pose la question de l'alignement de la contribution locale dans le cadre des projets d'Eau Vive sur la contribution définie dans la stratégie nationale. Comment gérer dans ce cas le problème de la réalisation des investissements en perspective ?

- La mobilisation des contributions est considérée plus facile dans les zones où le besoin en eau est crucial, c'est le cas des régions nord du pays.

- Certaines communautés n'arrivent pas à mobiliser leur contribution et font parfois recours à leurs ressortissants ; c'est le cas du village de Tio qui a bénéficié d'un soutien pour organiser une mission d'information et d'échange avec ses ressortissants à Bamako qui a débouché sur leur soutien financier (prise en charge de la contribution villageoise) pour la construction de l'AES du village.

- La diversification des approches dans les stratégies de mobilisation des ressources locale est nécessaire (cotisation, appel aux ressortissants, contribution communale, etc.), mais ce qui marche le plus c'est la cotisation *« on leur cite les différents façons de mobiliser la contribution, on leur demande traditionnellement comment le village fait pour mobiliser ; ensuite une étude socio-économique est réalisée pour voir la capacité de mobilisation locale, un animateur est mobilisé pour sensibiliser les populations ; et le village commence à cotiser avant l'arrivée de l'entreprise »*.

4. En matière de réalisation des investissements

La démarche engagée repose sur les méthodes développées par Eau Vive dans les différents pays d'intervention et qui s'articule autour des procédures de passation des marchés, l'exécution, le contrôle, le suivi et la réception des ouvrages réalisés, ceci dans le respect des lois dans chaque pays.

- Procédures de sélection des prestataires

- Appui à l'élaboration de DAO
- Elaboration de la liste des entreprises à consulter
- Invitation des entreprises à soumissionner
- Dépouillement des offres
- Examen des offres
- Publication des résultats
- Elaboration et signature des contrats

Les contrats de travaux sont soumis à la signature des acteurs suivants :

- le chef du village,
- Le maire de la commune concernée (visa),
- L'entreprise en charge des travaux,
- Le Directeur d'Eau Vive.

- Suivi contrôle et réception des travaux

- Suivi des travaux

Eau Vive, équipe opérationnelle ;

Représentants villages bénéficiaires (membres du bureau CPE)

Commune, plus rarement

- Contrôle technique des travaux

Il se fait via le recrutement d'un prestataire individuel (consultant) ou un bureau d'études

- Réception des travaux

- D'abord est organisée une réception provisoire, en présence d'EV, de la commune, du prestataire, du CPE, et du contrôleur des travaux ;
- Réception définitive est organisée après la période de garantie (en général 1 année), selon les dispositions contractuelles.

La réalisation de l'Adduction d'Eau Sommaire (AES) du village de Tio dans la commune de Diédougou

L'Adduction d'Eau Sommaire (AES) de Tio dans la Commune de Diédougou (Cercle de Dioïla, Région de Koulikoro) a été réalisée dans le cadre du Programme d'Amélioration de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (PAGEA⁹) exécuté dans 10 communes des cercles de Dioïla et Kati dans la région de Koulikoro. L'objectif visé était de permettre d'assurer la couverture en potable du village qui ne disposait que d'un forage équipé de PMH pour environ 2.000 habitants contre la norme nationale de 1 pour 400. Le niveau d'organisation social au plan local avec la présence de plusieurs organisations et groupements, propice à la mise en place d'une future Association des Usagés de l'Eau (AUE) fonctionnelle, de même que l'adhésion totale des populations à l'achat de l'eau au volume ont convaincu à la nécessité de soutenir ce projet.

La réalisation de l'Adduction d'Eau Sommaire de Tio est récente (la réception provisoire des travaux a été faite le 16 mai 2011) et a permis de doter le village d'un ouvrage hydraulique comprenant : i) deux rampes de distribution à six têtes de robinets pour le village ; et une borne fontaine à 2 têtes pour le centre de santé communautaire (CSCOM).

La réalisation de l'AES présente des innovations à différents niveaux :

- Elle a été l'occasion pour le village de répondre à deux types de demandes à la fois : l'accès à l'eau pour les habitants du village, mais aussi pour une institution publique communautaire le CSCOM ;

⁹ Cofinancé par la commission de l'UE et Eau Vive en partenariat avec les ONG AFAR et AMRAD

- Une stratégie nouvelle de mobilisation des ressources a été développée par les acteurs locaux pour pallier la faiblesse des capacités contributives locales ; en effet pour assurer leur participation financière de 5% du montant total des travaux (1 745 000 FCFA), les populations locales ont bénéficié d'un soutien d'Eau Vive pour la mobilisation de leurs ressortissants qui ont payé la contribution locale (déplacement sur Bamako, réunion sur place avec les ressortissants, etc.) ;
- Une association d'usagers d'eau potable (AUEP) a été mise en place avec ses différents organes de gestion pour assurer une bonne gestion de l'AES ;
- Une session de formation a été organisée au bénéfice des membres du bureau l'AUEP, les Fonteniers, le Gestionnaire, le plombier et les membres du comité de surveillance du centre de (une quinzaine de participants au total) et a été animée en langue bambara afin de permettre une large compréhension des participants ; elle a été réalisée par le Service Local de l'Hydraulique de Dioïla, avec l'assistance du Chargé de programme PAGEA/Eau Vive. Les thèmes principaux thèmes abordés :
 - o Dispositions réglementaires en gestion de l'AEP ;
 - o Gestion Financière d'une AEP ;
 - o Outils de gestion d'une AEP ;
 - o Composantes de l'exploitation d'une AEP ;
 - o Eléments constitutifs d'une AEP.
- Le prestataire pour la réalisation de l'AES (l'entreprise SEECO) a été retenu suite à un appel d'offre restreint qui a mis en concurrence quatre (4) soumissionnaires ; le dépouillement des offres et le choix du prestataire ont été réalisés par une commission (composée de 5 membres¹⁰) qui a siégé dans les bureaux d'Eau Vive. Un processus de négociation a été engagé entre Eau Vive et le prestataire, ce qui a permis de baisser le coût de réalisation et d'exécuter les travaux en Hors Taxes (HT) pour un montant global de 34 900 000 Francs CFA¹¹.
- L'ouvrage réalisé a été calibré en fonction des moyens mobilisables et peut faire l'objet d'extension dans le futur, en fonction de l'évolution de la demande locale.

L'AES de Tio est de réalisation récente et il demeure difficile en l'étape actuelle de tirer des enseignements et leçons quant aux perspectives en termes d'exploitation et de gestion. Cependant, pour l'heure, la commune et les populations ont respecté leurs engagements en terme de mobilisation et de participation dans la réalisation de l'ouvrage, de mise en place des organes de gestion et de maintenance et pour le paiement de l'eau par les communautés locales.

5. En matière de gestion des services de l'eau et de l'assainissement et de maintenance

1. Offre de services

¹⁰ 2 Représentants Eau Vive qui a présidé la commission, le 1^{er} adjoint de la commune de Diédougou, le Chef service subrégional de la DRH de Kangaba/Kati, 2 représentants des ONG partenaires (AFAR et AMRAD)

¹¹ Le coût moyen de réalisation d'une AES est estimé à 54 millions de FCFA

Répertoire Base de données bâti sur un référentiel de départ et géré par la commune : sur l'offre de services, ouvrages existants, en panne, évolution de la demande, si cela est possible.

La réalisation pour chaque commune d'un état des lieux des besoins et de l'existant (ouvrages) et de leur état de fonctionnalité, permet de faire des projections en termes de besoins.

2. La gestion

Un dispositif de gestion à 2 niveaux est mis en place :

- Au niveau communal

Le GMR :

C'est une association communale (statut et règlement intérieur) composée de représentants des CPE ; Il assure la maintenance et la réparation des forages; chaque village paye une cotisation au GMR et bénéficie de la réparation de ses forages autant de fois que nécessaire. L'artisan réparateur : s'occupe des grosses pannes

- Au niveau villageois

Le CPE :

Le comité de gestion du point d'eau, est composé d'un bureau de 5 personnes et mobilise le gardien responsable de la pompe, doté d'une caisse à outil, pour assurer la maintenance et l'entretien courant des pompes (serrer les écrous, graissage) ; le responsable de pompe est formé, il rend compte au CPE qui rend compte au GMR.

3. La salubrité

Le Comité de salubrité (niveau village) :

Il est composé exclusivement de femmes (3 et 5 femmes) et plusieurs activités sont développées : journée hebdomadaire de salubrité, nettoyage au niveau du marché.

Dans le bureau CPE il y a 2 femmes qui gèrent la propreté des points d'eau avec l'appui du comité salubrité ; Les comités de salubrité bénéficient d'un appui technique et d'équipement de Eau Vive (brouettes, pèles, râtaux, balais, etc.) ; Eau Vive leur a également dispensé des formations (IEC, gestion) et les a doté d'outils.

Pour les latrines familiales, elles sont gérées par les familles mais un appui-conseil est donné par les comités de salubrité pour l'entretien.

4. Le Paiement du service de l'eau :

De façon globale, c'est le système de cotisation qui est instauré pour la gestion des forages: ménage, famille, homme (100 à 600 FCFA) ; dans certains villages la vente de l'eau par volume est une réalité (AES).

6. En matière de Suivi Evaluation

Il n'y a pas de stratégie d'ensemble mais l'exécution du projet permet d'impliquer tous les acteurs et toutes les instances aux niveaux communal et villageois dans le suivi de la réalisation des actions.

- **Au niveau Eau Vive :**

- L'équipe opérationnelle projet et programmes intervient et appuie les communes ;
- Le suivi fait permet de comparer ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé ; Les travaux de suivi sont partagés (restitution à chaud, rapports), et le suivi est toujours fait en lien avec les acteurs bénéficiaires ;

- **Au niveau Commune :**

- Avec les commissions hydrauliques, les communes ont mis en place un système de collecte de l'information de terrain via les GMR, les CPE et les comités de salubrité (à travers responsable) ; il n'y a pas de rapport de suivi réalisé ;

- **Au niveau Village : CPE**

Le suivi des activités en cours est réalisé : chaque trimestre l'information est collectée et transmise à la commission hydraulique; normalement chaque mois un rapport doit être fait.

Les outils :

Plusieurs outils ont été produits et mis à disposition des acteurs locaux : cahier de caisse, cahier de gestion des forages, cahier de réunion ; fiche type pour réaliser les rapports.

Le suivi des réalisations : Eau Vive procède au recrutement de consultants et bureau d'études pour faire le suivi l'exécution des travaux et produit un rapport à la fin ; travail prestataire en lien avec populations et communes.

L'auto-évaluation : elle est organisée au niveau village sous forme d'AG : c'est l'occasion de mesurer qui a fait quoi, les forces et faiblesses ; cela est fait dans toutes les communes : le rapport d'auto-évaluation pas encore finalisé.

- Au niveau du projet PAGEA

Le processus suivant a été mis en place :

- Mise en place d'un **comité de pilotage du projet** au niveau communal : pour débattre de façon régulière des actions (programmation, suivi)
- Suivi en interne et externe

- Evaluation externe
- Audit financier
- Supervision périodique des partenaires techniques et financiers ((fondation et agence de l'eau)
- Monitoring périodique du projet.

7. En matière d'information et de communication

Le système d'information et de communication est lié au suivi évaluation et la démarche projet. Il n'existe pas de plan de communication en tant que tel mais Eau Vive utilise tous les canaux d'info possibles :

- Organisation d'ateliers de lancement du projet dans toutes les communes ;
- Information dans toutes les communes sur la dynamique du projet (contenu, rôle et responsabilités ;
- Mobilisation de Radio communautaires pour les activités d'IEC ;
- L'opérateur chargé de la gestion des adductions d'eau partage toujours l'info à travers la production des rapports transmis aux communes, aux services techniques ;
- Partage des rapports intermédiaires et d'avancement du projet avec les acteurs (communes, conseil de cercle, assemblée régionale et services techniques déconcentrés ;
- Organisation de rencontre autoévaluation : bilan de toutes les activités réalisées ;
- La journée de l'eau expérimentée par quelques communes dans le cercle Bankass constitue un temps fort d'information.

QUATRIEME PARTIE : FORCES ET FAIBLESSES OPPORTUNITES

	Forces	Faiblesses & risques	Opportunités
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience et responsabilisation des acteurs locaux, dans la prise en charge et la gestion des services de l'eau et l'assainissement, - Reconnaissance du rôle des acteurs ; - Partenariat réussi avec les différents acteurs, que Eau Vive a réussi à mettre tous ses acteurs ensemble (Commune, GMR, CPE); - L'existence de cadres de concertation qui sont organisés dans le domaine de l'eau et qui sont l'occasion d'échange et d'information plus dans le domaine de l'eau que l'assainissement : exemple journée de l'eau dans le cercle de Bankass ; journée de l'eau et de l'assainissement, commune de Diallassagou ; - Adaptation des outils et supports aux réalités du terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment qu'à la fin des projets programmes, les acquis s'envolent et l'accompagnement et le suivi ne se poursuivent plus. - Impression parfois que les acteurs locaux ne se mobilisent et se réunissent que s'il y a quelque chose (avantages matériels et financiers), surtout les services techniques déconcentrés. - Construction de l'appui conseil des Services techniques déconcentrés pose problème - Manque de prise d'initiative de la part des communes pour organiser des activités ; - Appropriation difficile du transfert par les populations sur le terrain : acceptation que les ouvrages sont publics malgré le fait qu'elles aient contribué au financement ; - Expertise technique fait défaut au plan local; - La question de la viabilité des communes, très petites avec peu de moyens, se pose ; - Problème liés à l'analphabétisme des conseillers communaux ; - Problème de continuité des acquis avec le renouvellement des instances communales ; - Absence de plans d'action sectoriels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; 	
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - L'expression des besoins : villages font leurs demandes au niveau de la commune ou au niveau du projet Eau vive qui transmet au conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la planification communale dans le domaine de l'eau est un maillon faible de l'appui eau vive ; La Planification des activités concernent 	

	<p>communal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix des villages se fait de façon consensuelle en conseil communal ; - Implication des acteurs dans le choix des villages et des sites d'implantation des ouvrages. 	<p>plutôt celles d'Eau Vive ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de coordination au niveau communal entre les différents acteurs et partenaires intervenant sur le territoire; - Tentative de création de synergies par Eau Vive mais les partenaires freinent cette dynamique ; - Les communes n'ont pas une réelle visibilité sur les actions à réaliser et sur la gestion de la question de l'eau et de l'assainissement ; - Elles n'arrivent pas vendre leurs PDSEC. 	
Financement des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'instauration du système des contributions, il y a appropriation des investissements réalisées par les populations qui intègrent aussi la dimension maintenance des ouvrages ; - Apprentissage du processus de financement ; - Un effort est fait par certaines communes pour mobiliser les contributions locales (Banco) et améliorer le recouvrement des recettes locales (TDRL à Banco) ; - Le bon fonctionnement des CAS ; - Un appui est apporté parfois pour la mobilisation des ressources locales (exemple Tio) - Organisation de rencontres inter-villageoises permet de sensibiliser et de donner aux villages, d'apprendre des expériences des autres qui ont réussi, notamment dans l'organisation de la mobilisation des cotisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le paiement de l'eau est difficile et les populations ont encore du mal à accepter le principe du paiement de l'eau ; - Pas de compte pour gérer les cotisations au niveau CPE, ce qui pose problème pour les communes en termes de traçabilité et de visibilité des moyens financiers cotisées au niveau des CPE ; - La mobilisation des contributions villageoises (10%) par exemple dans le cas du PAGEA est rendue difficile par la pauvreté locale ; - Les villageois pensent parfois qu'ils sont propriétaires des villages quand ils ont mobilisé leur mobilisation ; - La non inscription par les communes dans leurs budgets de leurs contributions pour la réalisation des investissements ; - Dans certaines zones prioritaires la compétition est forte entre les partenaires et les communes ont le choix dans les investissements à réaliser et ne font pas d'efforts pour mobiliser les ressources locales (différence dans les taux de contributions); - Certains élus ont parfois fait de la contre information par rapport à la contribution communale; - Apport des communes est plus difficile à mobiliser et dans la pratique elles se rabattent sur 	

		les populations pour mobiliser les contributions.	
Réalisation des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche participative et inclusive a été privilégiée ce qui responsabilise tout le monde : commune, services techniques, village - Grande faculté de négociation d'Eau Vive avec les prestataires pour la réalisation des investissements; - Les élus ont été fortement impliqués dans le processus, de même que les services techniques ; - Les études sont toujours validées avec l'appui des services techniques : pour l'élaboration des DAO et TDR d'études chaque commune et les services techniques donnent leur avis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques subsistant : - choix de besoin non pertinent dans un village ; - choix prestataire défaillant ; - affairisme (connivence) dans l'exécution des marchés ; - Au plan technique (forage négatif ou impropre à l'eau de consommation) ; - Choix de contrôleurs pour le suivi des travaux : on tombe sur des contrôleurs de travaux (souvent des consultants indépendants) qui manquent d'expériences ; - Difficulté à mobiliser de façon permanente les élus dans le suivi. 	
Gestion des systèmes eau et assainissement et maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec les services de l'hydraulique pour mettre en place système de gestion ; - Eau vive est sollicitée pour son expertise dans le domaine par les services techniques de l'Etat pour appuyer d'autres collectivités ; - Des relations sont établies entre CPE, comité de salubrité, artisan réparateur et commission hydraulique ; - Tous les GMR ont un compte ouvert en caisse d'épargne ; - Amélioration des délais de réparation (moins de 48 heures), sauf grosse panne ; - Soutien des communes aux instances : exemple 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois que l'Etat des lieux est fait, il n'est pas exploité valorisé et n'est pas actualisé ; - Contrat de délégation mal suivi par les communes ; - Suivi du fonctionnement des instances est mal fait par les communes ; - Difficulté à faire fonctionner la relation GMR, commission hydraulique et artisan réparateur ; - Faible appui des GMR par les communes, il n'y a pas encore une réelle appropriation ; - Pas de dotation budgétaire des communes ; - Difficulté à mettre disposition au plan local les pièces de rechange pour réparer les forages, il faut 	

	Banco par la dotation de pièces de rechange et le soutien à la tenue des réunions du GMR.	faire appel aux fournisseurs à Bamako ; -Taxes communales prévues dans le cadre de la réforme (3 à 5% en fonction du type d'ouvrage), ne sont pas encore perçues par les communes..	
Suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le mécanisme de suivi des activités, marche globalement bien pendant l'exécution des projets et programmes ; - Le dispositif de suivi des activités des projets responsabilise pleinement les acteurs aux différents niveaux (communes, services techniques, populations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La faible appropriation du suivi par les élus ; - La transfert de tous les aspects du suivi évaluation aux communes ne se fait pas ; - Mission périodique de suivi des activités par Eau Vive ; - « On n'a pas un dispositif complet de suivi évaluation, un document de référence » ; - Problème de mémoire en cas de passation de services. 	
Information et Communication	- Le système d'info marche pendant la mise en œuvre des projets : les informations sont collectées et dispatchées en temps réel.	<ul style="list-style-type: none"> - La circulation de l'information n'est pas régulière et périodique ; - Le Déficit d'info au niveau des conseils communaux ; - Le feed-back (rendre compte) des actions au niveau conseil communal n'est pas toujours fait ; - L'information n'est pas toujours bien relayée au niveau village. 	

CINQUIEME PARTIE : LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

	LEÇONS	RECOMMANDATIONS
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à l'autonomisation, pérennisation du dispositif ; - Améliorer le fonctionnement des différentes instances ; - Amener les communes à se doter de services techniques compétents ; promotion de l'intercommunalité ; - Institutionnalisation du dispositif par les communes grâce à l'inscription dans les PDSEC et leurs budgets ; - Accélérer le transfert des ressources financières dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; - Améliorer la gouvernance locale dans la gestion affaires communale, en impliquant tout le conseil communal et pas seulement le maire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le financement des activités (déplacement, sortie terrain, restauration.....) des différentes instances, notamment les commissions hydrauliques et les GMR ; - Améliorer la collaboration entre la mairie et les CPE avec un contrat de gestion déléguée ; - Accompagner les GMR dans les actions de sensibilisation et d'information.
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les communes à intégrer tous les intervenants dans une planification locale portée par la commune comme maître d'ouvrage, ceci pour éviter des chevauchements ; - La visibilité des activités à réaliser dans l'année doit être améliorée dans chaque commune ; - La planification des actions dans le domaine doit être portée par un seul chef, la commune, en lien avec ses partenaires ; - Réfléchir à une réglementation ou des directives qui peuvent amener les partenaires à travailler ensemble et faire en sorte que les représentants de l'Etat puissent assurer le contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les communes à intégrer tous les intervenants dans une planification commune portée par la commune qui est responsable ; - Appuyer les communes dans l'élaboration de plans sectoriels eau et assainissement ; - Veiller à une harmonisation des actions des partenaires sur le terrain, pour éviter des chevauchements.
Financement des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - L'alignement sur la stratégie nationale, en matière de mobilisation de la contribution locale (la contribution sert à la maintenance non à l'investissement), pose un problème de pérennisation du financement. - Comment assurer le financement des investissements en cas d'arrêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser des stratégies en matière de financement des investissements, notamment préciser la nature et la destination des contributions locales ; - Faire participer les acteurs locaux au financement des investissements (réalisation des ouvrages), ceci pour davantage les

	<p>du soutien des partenaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter le principe de la mobilisation préalable de la participation des communautés avant le démarrage des travaux. 	<p>responsabiliser ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les approches dans les stratégies de mobilisation locale des ressources : cotisation, appel aux ressortissants, participation de la commune, etc. ; - Sensibiliser les communautés pour le paiement du service de l'eau.
Réalisation des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la maîtrise d'ouvrage n'est pas uniforme : les niveaux de transfert diffèrent d'un pays à un autre ; - Jusqu'où aller en matière de maîtrise d'ouvrage ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Evoluer vers des contrats avec des structures pour le contrôle des travaux (continuité), ce qui limite les risques mais augmente les coûts (frais de structure) ; - Favoriser une plus grande implication des communes élus et techniciens (secrétaire général) dans l'élaboration des documents techniques (DAO, TDR, Plans techniques) ; - Respecter la maîtrise d'ouvrage des communes, et définir le rôle et les responsabilités des acteurs dans la réalisation des investissements.
Gestion des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Le GMR, représente un intérêt en termes de mutualisation des services de maintenance et d'entretien ; - Quelle est la capacité des communes à mettre en place une dynamique locale de maintenance et d'entretien ? - Amener les communes à prendre en charge les frais de fonctionnement du dispositif ; - Arriver à assurer le renouvellement des pièces ; - Comment améliorer la gestion et la maintenance des puits et forages ; les communes se préoccupent plus des adductions d'eau qui génèrent des ressources que les puits et forages ; - Sensibilisation pour le paiement du service de l'eau, un changement de mentalités est nécessaire - le paiement de l'eau n'est pas garanti, les gens veulent de l'eau mais ne veulent pas payer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme financier clair de prise en charge de la maintenance des ouvrages ; - Traduire la volonté politique en acte (inscrire des moyens financiers pour l'eau et l'assainissement dans le budget communal) ; - Veiller à la durabilité du dispositif à la fin de l'appui du projet ; - Mettre en place une base de données sur les ouvrages existants (fonctionnel, non fonctionnel) actualisables ; cela peut se faire via la mise en place d'une structure intercommunale ; - Renforcer les capacités des acteurs locaux à mieux s'approprier et utiliser les outils de gestion mis à leur disposition ; - Engager des actions de sensibilisation pour le paiement du service de l'eau.
Suivi évaluation		<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un système suivi-évaluation qui prenne en compte l'AMOC ; - Réfléchir à l'utilisation de la une base de données YATOU (logiciel propre à eau Vive), actuellement en phase de reconstruction ;

		- Réfléchir avec le niveau régional d'Eau Vive à l'élaboration d'un Outil VAP d'identification de projets au niveau communal.
Information et Communication		<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les communes dans le sens de pouvoir mieux informer et rendre compte aux populations ; - Amener les communes à inscrire des lignes budgétaires pour réaliser des activités d'infos ; - Institutionnaliser des journées de l'eau pour débattre des différents enjeux : paiement de l'eau, rôle des acteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES			
ATELIER COMMUNAL DE BANCO			
N°	Prénoms et Nom	Fonction	Localité
1	Abdoulaye DIALLO	1 ^{er} Adjoint au Maire	Baou-Foulala
2	Salia MALLE	Conseiller	Kayala
3	Madou FOMBA	Président GMR	Banco
4	Mamadou MARICO	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Banco
5	Dramane FOMBA	C. C. Hydraulique	Kayala
6	Madani DIABATE	C. C. Hydraulique	Kounambougou
7	Nouhou SAMAKE	Mécanicien	Lounena
8	Amidou SAMAKE	C. C. Hydraulique	Jagarala
9	Salif FOMBA	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Banco
10	Koniba COULIBALY	Régisseur de dépenses	Banco
11	Broulaye MALLE	Secrétaire général	Banco
12	Adama FOMBA	Maire	Banco
13	Adama FOMBA	Conseiller Hydraulique	Banco
14	Oumar P. TOGOLA	Conseiller Eau Vive	Bamako
15	Salif MARICO	Secrétaire général	Baou-Foulala
16	Boubacar D. TRAORE	Co-animateur	Bamako
17	Mamadou SEMBENE	Consultant	Burkina Faso
ATELIER COMMUNAL DE BINKO			
N°	Prénoms et Nom	Fonction	Contact
1	Bourama COULIBALY	1 ^{er} Adjoint	66 29 98 47
2	Abdou COULIBALY	2 ^{ème} Adjoint	
3	Seydou SAMAKE	3 ^{ème} Adjoint	66 86 57 32
4	Seydou KEITA	C. Hydraulique	
5	Nouhou DIARRA	Rapporteur C. Hydraulique	69 72 53 89
6	Fansé TRAORE	Président GMR	
7	Oumar BAGAYOKO	Secrétaire général	66 29 29 98
8	Oumar FOMBA	Membre GMR	62 02 00 60
9	Bakoro DIARRA	Rapporteur C.H	
10	Bakary KANE	Artisan	
11	Oumar Pascal TOGOLA	Conseiller Eau Vive	20 20 02 11
12	Boubacar D. TRAORE	Co-Animateur	76 19 84 37
13	Mamadou SEMBENE	Consultant	
EQUIPE PAYS EAU VIVE			
1	Nahé ALASSAN	Directeur	
2	Oumar Pascal TOGOLA	Conseiller Eau Vive	
3	Adama DIALLO	Conseiller Infrastructure – Génie rural	
AUTRES ACTEURS			
1	Mamadou DIAWARA	Directeur Général	BSH – Sarl BP : E2135 Bamako Tél : 20280717 bsh@afribonemali.net
2	Cheikh Oumar COULIBALY	Directeur technique	BSH – Sarl BP : E2135 Bamako Tél : 20280717

			bsh@afribonemali.net
3	Mama DIASSAMA	Directeur	SEECO – MALI Tél : (223) 279 3689 seeco_mali@yahoo.fr

ANNEXE 2 : Modèle de contrat de maintenance de pompes de GMR

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple- Un But- Une Foi

Région de Koulikoro

Cercle de :.....

Commune rurale de :.....

Contrat de maintenance des pompes du GMR

Entre d'une part :

Le Groupement Mutuel de Réparation de la commune de, représenté par son président

Et d'autre part :

Monsieur :....., artisan réparateur.

Titre 1 : Disposition générale

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat d'entretien et de maintenance est conclu entre le GMR et l'artisan réparateur agréé de pompe à motricité humaine, pour assurer le suivi et la maintenance du parc de pompe pris en charge par le GMR.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'une (1) année renouvelable.

Article 3 : Les engagements de l'artisan réparateur

L'artisan réparateur est le responsable chargé de la réparation et de la maintenance des pompes inscrites au GMR.

L'artisan réparateur s'engage à :

- Respecter les barèmes de déplacement et des interventions sous sol et hors sol fixés de commun accord avec le GMR,
- Assurer les garanties professionnelles requises à ses prestations,
- Informer et sensibiliser les populations sur les bonnes techniques de manipulation des pompes,
- Assurer sa disponibilité en cas de sa mobilisation par les villages pour les interventions sur les pompes,
- Informer régulièrement le GMR de la situation technique des pompes sous sa responsabilité.

Article 4 : Engagements du GMR

Le GMR s'engage à :

- Suivre les activités de réparation et de maintenance faites par l'artisan réparateur sur les pompes de la commune,
- Produire et diffuser dans les villages, la liste des barèmes de déplacement et des interventions sur les parties de la pompe (hors sol et sous sol) fixés avec l'artisan réparateur,
- Assurer le rôle d'interlocuteur entre l'artisan réparateur, l'exploitant et le fournisseur de pièce de rechange,
- Payer les prestations de l'artisan réparateur après appréciation de la réparation.

Titre 2 : Gestion de la caisse à outils

Article 5 : La caisse à outils appartient à la commune, elle est gérée par la mairie sous la responsabilité des présidents de la commission hydraulique et du GMR.

Article 6 : L'artisan réparateur a accès à la caisse sous l'autorisation du président du GMR.

Article 7 : L'artisan doit remplir obligatoirement le cahier de gestion de la caisse à outils, sous la supervision de la mairie.

Article 8 : En cas d'intervention sur une pompe non inscrite au GMR, l'artisan doit une somme forfaitaire fixée àfrcs CFA à la caisse du comité de gestion.

Titre 3 : Clauses particulières

Article 9 : Les rémunérations de l'artisan réparateur

Toute intervention mineure ou majeure effectuée sur la pompe est fixée à un montant forfaitaire de :.....frcs CFA.

Article 10 : Le mode de paiement

Le paiement de l'artisan réparateur se fait en deux (2) tranches :

- **50% du montant indiqué à l'article précédent au diagnostic de la panne,**
- **50% du montant à la confirmation de la réparation de la pompe.**

Article 11 : Résiliation du contrat

Le non respect des clauses du présent contrat par l'artisan réparateur entraîne sa résiliation, toute fois la rupture fait l'objet d'un préavis de trois (3) mois.

Le présent contrat est établi en deux (2) exemplaires, dont une copie pur l'artisan réparateur, il rentre en vigueur à la date de la signature.

Article 12 : Répertoire des pompes GMR

La liste des pompes concernées par le GMR est annexée au présent contrat.

Article 13 : Gestion des conflits

En cas de conflit entre les différentes parties dans le système, la gestion se fait à l'amiable.

Fait à.....le.....2011

Artisan réparateur

Le Président du GMR

Visa de l'autorité communale